



KPMG S.A.
19 rue Clément Ader
Pôle Henri Farman - BP 162
51685 Reims

Azureva - Association Loi 1901

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 novembre 2023
Azureva - Association Loi 1901
52 rue du Peloux - 01011 BOURG-EN-BRESSE

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
19 rue Clément Ader
Pôle Henri Farman - BP 162
51685 Reims

Azureva - Association Loi 1901

52 rue du Peloux - 01011 BOURG-EN-BRESSE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 novembre 2023

À l'assemblée générale de l'association Azureva,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Azureva relatifs à l'exercice clos le 30 novembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note III de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode sur la présentation des fonds propres, en application du règlement ANC N° 2018-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par le Président et le Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration Fédéral.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Reims, le 25 avril 2024

KPMG S.A.

Hervé MARTIN

Associé

Azureva - Association Loi 1901

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 30 novembre 2023

AZUREVA - Etats financiers

BILAN ACTIF

Intitulés	2023			2022
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	10 168	10 168		
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	750 867	712 811	38 056	36 560
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	561 441	266 329	295 113	301 112
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	1 322 476	989 307	333 169	337 672
Immobilisations corporelles				
Terrains	16 405 047	8 902 194	7 502 852	7 566 382
Constructions	216 431 530	172 546 148	43 885 382	42 297 170
Installations techniques, matériel et outillage industriels	27 878 421	24 173 569	3 704 852	2 570 960
Autres immobilisations corporelles	2 244 009	1 753 218	490 790	192 837
Immobilisations en cours	2 134 365		2 134 365	3 739 834
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	265 093 371	207 375 130	57 718 241	56 367 183
Immobilisations financières (2)				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	5 432 537		5 432 537	5 432 537
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	143 465		143 465	142 214
Prêts	313 873		313 873	239 841
Autres immobilisations financières	271 495		271 495	260 056
<i>Total immobilisations financières</i>	6 161 370	0	6 161 370	6 074 648
ACTIF IMMOBILISE	272 577 217	208 364 437	64 212 780	62 779 503
Stocks				
Matières premières, approvisionnements	542 512		542 512	548 543
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<i>Total des stocks</i>	542 512		542 512	548 543
Créances (3)				
Avances et acomptes versés sur commandes	19 301		19 301	21 361
Clients et comptes rattachés	2 495 592	194 123	2 301 469	1 701 383
Autres créances	4 651 151	57 741	4 593 410	4 210 958
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Total des créances</i>	7 166 044	251 864	6 914 180	5 933 702
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	17 891 672		17 891 672	23 932 378
<i>Total disponibilités et divers</i>	17 891 672		17 891 672	23 932 378
ACTIF CIRCULANT	25 600 228	251 864	25 348 363	30 414 623
Charges constatées d'avance	648 322		648 322	681 521
Frais d'émission d'emprunt à étaler	9 316		9 316	22 326
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	298 835 083	208 616 302	90 218 781	93 897 973

(1) dont droit au bail

(2) dont part à moins d'un an

(3) dont part à plus d'un an

741 638

AZUREVA - Etats financiers

BILAN PASSIF

Intitulés	2023	2022
Fonds propres sans droits de reprises	31 540 610	30 978 311
Fonds propres avec droits de reprises	10 738 326	36 847 985
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	5 973 956	-18 845 039
Resultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-3 179 000	-321 327
<i>Situation nette</i>	45 073 892	48 659 931
Subventions d'investissement	1 992 307	1 502 189
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	47 066 199	50 162 119
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	572 128	609 401
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	572 128	609 401
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	29 886 492	29 885 362
Emprunts et dettes financières divers	100 583	89 811
<i>Total dettes financières</i>	29 987 075	29 975 174
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3 557 728	3 916 785
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 543 596	2 736 843
Dettes fiscales et sociales	4 123 916	3 884 141
<i>Total dettes d'exploitation</i>	10 225 240	10 537 769
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	825 384	1 245 268
Autres dettes	1 289 393	990 104
<i>Total dettes diverses</i>	2 114 777	2 235 372
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance	253 362	378 138
DETTES	42 580 455	43 126 452
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	90 218 781	93 897 973
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	622	475

AZUREVA - Etats financiers

COMPTE DE RESULTAT

	2023			2022
	France	Export	Total	
Vente de marchandises	2 213 381		2 213 381	2 055 708
Production vendue : - biens				
Production vendue : - services	52 153 359		52 153 359	52 481 298
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	54 366 740		54 366 740	54 537 006
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			5 555	201 116
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)			1 465 686	1 744 927
Autres produits (1) (11)			308 365	138 173
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)			56 146 345	56 621 222
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)			1 304 191	1 166 888
Variation de stock (marchandises)			944	-55 688
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			6 509 205	6 163 994
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			7 697	-45 374
Autres achats et charges externes (3) (6bis)			23 336 757	21 524 905
<i>Total charges externes</i>			<i>31 158 795</i>	<i>28 754 725</i>
Impôts, taxes et versements assimilés			2 242 885	2 369 012
Charges de personnel				
Salaires et traitements			16 971 230	16 054 790
Charges sociales (10)			5 392 156	5 088 286
<i>Total charges de personnel</i>			<i>22 363 386</i>	<i>21 143 076</i>
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			5 418 938	5 195 712
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			84 579	98 186
Dotations aux provisions pour risques et charges			165 268	182 821
<i>Total dotations d'exploitation</i>			<i>5 668 785</i>	<i>5 476 720</i>
Autres charges (12)			161 808	89 809
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			61 595 659	57 833 341
RESULTAT D'EXPLOITATION			-5 449 313	-1 212 119
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participations (5)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				37 838
Autres intérêts et produits assimilés (5)			483 723	50 851
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change			13	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			483 736	88 689
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			530 012	433 685
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			530 012	433 685
RESULTAT FINANCIER			-46 276	-344 996
RESULTAT COURANT			-5 495 590	-1 557 115

AZUREVA - Etats financiers

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	2023	2022
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	59 869	165 006
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 989 082	203 003
Reprises sur provisions et transferts de charges	60 272	920 847
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 109 223	1 288 857
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 180	23 322
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	790 453	29 747
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	792 633	53 068
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 316 590	1 235 788
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	59 739 304	57 998 768
TOTAL DES CHARGES	62 918 304	58 320 095
BENEFICE ou PERTE	-3 179 000	-321 327

(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme

(2) Dont produits de locations immobilières

(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs

(3) Dont crédit-bail mobilier

39 919

56 783

(3) Dont crédit-bail immobilier

(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs

(5) Dont produits concernant les entreprises liées

(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées

(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général

(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes

(6 ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles

(9) Dont transferts de charges

1 237 456

1 562 319

(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant

(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)

(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)

		CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	
Ressources :	Prestations en nature	202 351	238 947
Emplois :	Mise à disposition gratuite de personnel	202 351	287 158

AZUREVA - Etats financiers

IMMOBILISATIONS

	Valeur brute début 2023	AUGMENTATIONS	
		Réévaluations courant 2023	Acquisitions courant 2023
Frais d'établissement et de développement	10 168		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 336 933		16 470
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 347 101		16 470
Terrains	16 508 892		176 658
Constructions :			
Constructions sur sol propre	158 220 233		1 043 615
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements des constructions	58 665 842		5 606 585
Installations techniques, matériel et outillages industriels	27 587 041		1 892 796
Autres immobilisations corporelles :			
Installations générales, agencements, aménagements divers	125 557		233 290
Matériel de transport	875 511		0
Matériel de bureau et mobilier informatique	1 364 532		118 719
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	3 739 834		1 413 337
Avances et acomptes			
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	267 087 443		10 484 999
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	5 432 537		
Autres titres immobilisés	142 214		1 281
Prêts et autres immobilisations financières	499 897		85 471
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 074 648		86 752
TOTAL GENERAL	274 509 192		10 588 220

	DIMINUTIONS		Valeur brute fin 2 023	Valeur d'origine
	Virements courant 2 023	Cessions courant 2 023		
Frais d'établissement et de développement			10 168	
Autres postes d'immobilisations incorporelles		41 095	1 312 308	
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		41 095	1 322 476	
Terrains		280 504	16 405 047	
Constructions :				
Constructions sur sol propre		3 933 554	155 330 293	
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements des constructions		3 171 190	61 101 237	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		1 601 416	27 878 421	
Autres immobilisations corporelles :				
Installations générales, agencements, aménagements divers		470	358 377	
Matériel de transport		332 649	542 862	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		140 482	1 342 770	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	2 986 710	32 096	2 134 365	
Avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 986 710	9 492 360	265 093 371	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations			5 432 537	
Autres titres immobilisés		30	143 465	
Prêts et autres immobilisations financières			585 368	
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		30	6 161 370	
TOTAL GENERAL	2 986 710	9 533 485	272 577 217	

AZUREVA - Etats financiers

AMORTISSEMENTS

Situation et mouvements de l'exercice	Montant début 2023	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2023
Frais d'établissement, de recherche et de dév.	10 168			10 168
Autres postes d'immobilisations incorporelles	999 262	14 973	35 096	979 139
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 009 429	14 973	35 096	989 307
Terrains	8 942 510	122 752	163 067	8 902 194
Constructions :				
Constructions sur sol propre	125 477 717	2 805 125	3 484 356	124 798 485
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements des constr.	47 820 146	1 740 334	3 043 587	46 516 893
Installations techniques, matériel et outillage indust.	25 016 081	670 729	1 513 241	24 173 569
Autres immobilisations corporelles :				
Installations générales, agencements, aménagements	10 199	21 559	78	31 680
Matériel de transport	868 361	2 056	331 046	539 371
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 294 204	28 400	140 436	1 182 167
Emballages récupérables et divers				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	209 429 218	5 390 954	8 675 813	206 144 360
TOTAL GENERAL	210 438 647	5 405 928	8 710 909	207 133 667

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mvt net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement, de recherche et de dév.							
Autres postes d'immobilisations incorporelles							
TOTAL DES IMMO. INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions :							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Inst gén., agencements des constr.							
Inst tech, matériel et outillages ind.							
Autres immobilisations corporelles :							
Inst gén., agencements, aménag.							
Matériel de transport							
Matériel de bureau et informatique							
Emballages récupérables et divers							
TOTAL DES IMMO. CORPORELLES							
Frais d'acquisition des titres de participation							
TOTAL GENERAL							
TOTAL GENERAL non ventilé							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Montant début 2023	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant fin 2023
Frais d'émission d'emprunt à étaler	22 326		13 010	9 316
Primes de remboursement des obligations				

AZUREVA - Etats financiers

PROVISIONS

Nature des provisions	Montant au début 2023	Augmentations :	Diminutions :			Montant à la fin 2023
		Dotations de l'exercice	(*) Utilisées au cours de l'ex	(*) Non Utilisées au cours de l'ex	Reprises (*) de l'exercice	
Provisions réglementées						
Provisions pour reconst. des gisements (mines, pétrole)						
Provisions pour investissement						
Provisions pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires						
Dont majorations exceptionnelles de 30%						
Provisions fiscales pour impl. à l'étranger (av.1.1.92)						
Provisions fiscales pour impl. (ap.1.1.92)						
Provisions pour prêts d'installation						
Autres provisions réglementées						
TOTAL DES PROVISIONS REGLEMENTEES						
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges						
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour pensions et obligations similaires						
Provisions pour impôts						
Provisions pour renouvellement des immobilisations						
Provisions pour gros entretien et grandes révisions						
Prov. pour charges soc. et fisc. sur congés à payer						
Autres provisions pour risques et charges	609 401	165 268	97 997	104 545	202 542	572 128
TOTAL DES PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	609 401	165 268	97 997	104 545	202 542	572 128
Provisions pour dépréciation						
Sur immobilisations incorporelles						
Sur immobilisations corporelles	1 291 042		60 272		60 272	1 230 771
Sur immobilisation de titres mis en équivalence						
Sur immobilisation de titres de participation						
Sur autres immobilisations financières						
Sur stocks et en-cours						
Sur comptes clients	141 283	74 929	7 141	14 947	22 088	194 123
Autres provisions dépréciations	51 691	9 651		3 600	3 600	57 741
TOTAL DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION	1 484 015	84 579	67 412	18 547	85 960	1 482 635
TOTAL GENERAL	2 093 417	249 847	165 409	123 092	288 502	2 054 762
Dont dotations et reprises d'exploitation		249 847	165 409	123 092	228 230	
Dont dotations et reprises financières						
Dont dotations et reprises exceptionnelles					60 272	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice						

AZUREVA - Etats financiers

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	2022
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)	313 873		313 873	239 841
Autres immobilisations financières	271 495		271 495	260 056
Total actif immobilisé	585 368	0	585 368	499 897
Clients douteux ou litigieux	217 462		217 462	210 257
Autres créances clients	2 278 130	2 278 130		1 632 409
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés	32 657	32 657		64 387
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	20 323	20 323		27 424
Impôts sur les bénéfices				751 303
Taxe sur la valeur ajoutée	1 465 989	1 465 989		1 941 860
Autres impôts, taxes et versements assimilés				
Divers	314 424	314 424		423 962
Groupe et associés (2)	38 440	4 800	33 640	43 240
Débiteurs divers	2 779 318	2 288 782	490 536	1 010 473
Total actif circulant	7 146 743	6 405 105	741 638	6 105 314
Charges constatées d'avance	648 322	648 322		681 521
TOTAL DES CREANCES	8 380 433	7 053 427	1 327 006	7 286 732

(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice 74 032

(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans	2 022
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit à un an maxi	245 451	245 451			161 951
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit à + de un an	29 641 041	4 244 346	10 599 607	14 797 088	29 723 412
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	100 583	72 417		28 166	89 811
Fournisseurs et comptes rattachés	6 101 325	6 101 325			6 653 628
Personnel et comptes rattachés	1 201 999	1 201 999			1 224 553
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 811 893	1 811 893			1 598 564
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée	43 015	43 015			74 274
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et assimilés	1 067 009	1 067 009			986 750
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	825 384	825 384			1 245 268
Groupe et associés (2)					
Autres dettes	1 289 393	647 916	234 438	407 039	990 104
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	253 362	253 362			378 138
TOTAL DES DETTES	42 580 455	16 514 117	10 834 045	15 232 293	43 126 452

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice 3 924 620

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice 4 006 990

(2) Montant des emprunts et dettes dus aux associés 28 166

**ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2023**



ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX AU 30 NOVEMBRE 2023

SOMMAIRE

II.	Règles et méthodes comptables	3
III.	Changement de méthode	3
IV.	Les faits significatifs de l'exercice	4
V.	Notes relatives à certains éléments significatifs du bilan	7
	LE BILAN ACTIF	7
1.	<i>Règles générales applicables aux immobilisations</i>	7
2.	<i>La variation des immobilisations, des amortissements et des provisions</i>	8
3.	<i>Les immobilisations incorporelles et corporelles</i>	9
4.	<i>Les immobilisations financières</i>	10
5.	<i>La dépréciation des immobilisations</i>	11
6.	<i>Les stocks</i>	12
7.	<i>Les créances Clients</i>	12
8.	<i>les Autres créances</i>	13
9.	<i>Le crédit d'impôt compétitivité Emploi</i>	14
10.	<i>Détail des produits à recevoir</i>	14
11.	<i>Détail des charges constatées d'avance</i>	15
12.	<i>Les charges à répartir</i>	15
	LE BILAN PASSIF	16
13.	<i>La situation nette</i>	16
14.	<i>Les subventions d'investissements</i>	17
15.	<i>les provisions pour risques et charges</i>	18
16.	<i>Les dettes financières</i>	19
17.	<i>les dettes courantes</i>	20
18.	<i>Détail factures non parvenues à payer</i>	21

19.	<i>Les autres dettes</i>	22
20.	<i>Détail des produits constatés d'avance</i>	22
VI.	Notes relatives à certains éléments significatifs du compte de résultat	23
	LE RESULTAT D'EXPLOITATION	23
21.	<i>Le chiffre d'affaires</i>	23
22.	<i>Les subventions d'exploitation</i>	23
23.	<i>Les reprises sur provisions et transferts de charges</i>	24
24.	<i>Les charges de personnel</i>	24
25.	<i>Les effectifs</i>	25
	LE RESULTAT FINANCIER	25
26.	<i>Les produits financiers</i>	25
27.	<i>Les charges financières</i>	25
	LE RESULTAT EXCEPTIONNEL	26
28.	<i>Les produits exceptionnels</i>	26
29.	<i>Les charges exceptionnelles</i>	27
VII.	Notes complémentaires afférentes aux comptes annuels	27
30.	<i>Les programmes de parrainage et de fidélisation</i>	27
31.	<i>Bons d'achat et bons d'échanges</i>	28
32.	<i>La situation au regard de l'impôt sur les bénéfices</i>	28
VIII.	Evènements postérieurs à la clôture	29
IX.	Notes détaillant les engagements hors bilan	30
33.	<i>Droit individuel à la formation</i>	30
34.	<i>Garantie financière</i>	30
35.	<i>Les crédits-baux mobiliers et immobiliers</i>	30
36.	<i>Les indemnités de départ en retraite</i>	30
37.	<i>Détail des dettes bancaires et des hypothèques données</i>	32
38.	<i>Engagements hors bilan - siège et villages</i>	34

II. REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice a une durée de douze mois couvrant la période du **1er décembre 2022** au **30 novembre 2023**.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le **total du bilan** s'élève à **90.218.781 euros** et le **compte de résultat** fait apparaître un **déficit de 3.179.000 euros**.

Les comptes de **l'exercice clos au 30 novembre 2023** ont été arrêtés suivant le principe de la continuité d'exploitation.

Les comptes annuels d'AZUREVA sont établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement comptable des associations, fondations et fonds de dotation n°2018-06.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

III. CHANGEMENT DE METHODE

Afin de se mettre en conformité avec la réglementation comptable, AZUREVA en application du **règlement ANC n° 2018-06** sur les comptes des Associations a dû effectuer un changement de méthode dans la présentation de ses fonds propres dans les comptes sociaux.

A ce titre, des subventions d'investissement perçues antérieurement à la fusion-absorption de 1993 ont perdu leur caractère restituable. Ces subventions d'une valeur nette de 25.140.322 euros ont été **reclassées des fonds propres avec droits de reprise vers le report à nouveau**.

Le report à nouveau antérieurement débiteur est dorénavant créateur.

La situation des **fonds propres à la clôture des comptes** est présentée dans le tableau ci-après **avant et après le changement de méthode**.

Etat à la clôture au 30/11/2023	Reclassement RAN	Nouvelle méthode	Ancienne méthode
Fonds propres sans droits de reprise		31 540 610	31 540 610
Fonds propres avec droits de reprise	-25 140 322	10 738 326	35 878 648
Report à nouveau	25 140 322	5 973 956	-19 166 366
Résultat de l'exercice		-3 179 000	-3 179 000
Subventions d'investissement		1 992 307	1 992 307
Situation nette	0	47 066 199	47 066 199

IV. LES FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Contrat de service avec La Poste

I) Au 1^{er} janvier 2022, AZUREVA a acté la mise en œuvre effective du **contrat de prestation de services signé en 2021 avec LA POSTE** qui définit notamment pour les années 2022 et 2023 la rémunération additionnelle attribuée à AZUREVA ainsi que les modalités de facturation et d'encaissements des honoraires et des aides versées pour le compte des postiers. Cette rémunération additionnelle vient se substituer aux subventions d'exploitation antérieurement perçues jusqu'à fin 2021.

Un avenant à la Convention Objectifs et Moyens avec LA POSTE maintient par ailleurs jusqu'à fin 2023 des contributions en nature des aides.

Des discussions sont en cours pour maintenir en 2024 et poursuivre sur 2025 les effets du contrat jusqu'à la mise en œuvre effective du CSE de la Poste.

Opérations d'investissements et de financement

II) AZUREVA a poursuivi au cours de l'exercice 2023 la mise en œuvre des **dépenses d'investissements** afférentes à la rénovation de ces établissements.

- En premier lieu, ces dépenses concernent la rénovation des établissements La Clusaz les Aravis, Hendaye et Saint-Cyprien, financées par le deuxième tirage reçu par avance en 2022 de 4 millions d'euros sur le prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts.
- Par ailleurs, elles concernent également les programmes de rénovation des établissements de Ronce-les-bains et Les Karellis, financées par des souscriptions partielles successives sur les prêts contractés auprès, respectivement, de la Banque Postale et de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes. Les souscriptions sont reçues au fur et à mesure de l'utilisation faite pendant la période de mobilisation des prêts

III) Enfin, AZUREVA a commencé au cours du quatrième trimestre l'exercice 2023 la mise en œuvre des **dépenses l'investissements** afférentes à la rénovation de l'établissement de Kerjouanno, financées par le troisième et dernier tirage de 500 mille euros sur le prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts. Les dépenses afférentes aux **travaux** ont commencé à être comptabilisées.

iv) Dans le cadre de l'**emprunt subordonné avec intérêts participatifs de 8 millions d'euros** sans sureté réelle contracté auprès de la **Caisse des Dépôts** pour financer une partie de son **plan de rénovation pluriannuel**, AZUREVA a encaissé au cours de l'exercice le troisième et dernier tirage pour un montant total de **500 mille euros**.

Pour rappel, ce prêt est amortissable sur une période de 10 ans après un différé de 5 ans. Il sera servi d'intérêts fixes au taux annuel de 2,5% et d'intérêts participatifs après la période de différé représentant 2% de l'EBITDA.

- Pour le premier tirage de 4 millions d'euros, les dépenses afférentes aux **travaux sur Bussang et Lacanau** de cette première tranche ont terminée d'être comptabilisées en 2022.
- Celles afférentes aux **travaux sur La Clusaz les Aravis, Hendaye et Saint-Cyprien** de la seconde tranche ont continué à être comptabilisées sur cet exercice.
- Enfin, les dépenses afférentes aux **travaux de Kerjouanno** de la troisième tranche ont commencé à être comptabilisées.

Cessions immobilières

v) Le Conseil d'Administration Fédéral qui s'est réuni le 11 juillet 2022 a autorisé la **cession de l'établissement de Sainte-Montaine** pour un prix net vendeur de 1,5 millions d'euros payable le jour de la vente. Le 13 septembre 2022, AZUREVA avait signé un compromis de vente de l'ensemble immobilier pour cette valeur dont les effets impacteront les comptes de l'exercice suivant.

AZUREVA a réitéré la promesse de vente de l'établissement de Sainte-Montaine le 4 janvier 2023 et a ainsi acté la cession de l'intégralité de cet ensemble immobilier pour un montant total de **1,5 millions d'euros**.

vi) Le Conseil d'Administration Fédéral qui s'est réuni le 24 mars 2022 a autorisé le Président Général a donné son accord à la copropriété de **La Clusaz les Aravis** pour la **cession d'une parcelle de terrain** qui est contenue dans les parties communes.

Le 24 août 2023, le syndicat des copropriétaires a signé une promesse de vente pour cette valeur de 1,5 millions d'euros. Le 9 novembre 2023, la cession effective a été signée avec l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie pour le même montant.

La quote-part de la cession qui revient à AZUREVA est de **1,2 millions d'euros** n'a pas encore été versée à la date de clôture de l'exercice.

Opérations qui concernent les COS

vii) Pour rappel, au vue de la situation financière, l'Assemblée Générale d'AZUREVA des 21 & 22 mai 2014 avait reporté les remboursements des apports demandés par certains COS qui avaient démissionné antérieurement. L'Assemblée Générale du 24 mai 2018 a renouvelé cette disposition pour une durée de 5 ans. Le remboursement des parts avaient alors été suspendus.

Au cours des exercices précédents, suite à des procédures judiciaires les **demandes de remboursement des COS démissionnaires** ont été satisfaites en tout ou partie. Des **procédures judiciaires** ont continué. Certains COS ont obtenu le versement d'une provision incluant la valeur de ces apports ainsi que leur revalorisation. D'autres en réclament le versement. Dans ces contentieux, les compléments versés représentent un total de 117 milliers d'euros.

Il persiste **des procédures** en cours d'instruction **auprès de la Cour d'Appel** pour un jugement au fond dans lesquelles deux COS réclament les sommes qu'ils n'ont pas obtenu en référé. L'un d'entre eux réclame également la valeur des apports d'un autre COS.

viii) Au cours de l'exercice, AZUREVA a reçu la position de cinq COS qui ont **abandonné leur droit de reprises sur leurs apports**. AZUREVA a acté à la clôture de l'exercice la situation de quatre autres COS en incapacité de réclamer leur droit de reprises sur leurs apports, l'ensemble étant évalué à **562 mille euros** dans les fonds propres.

ix) AZUREVA a reçu et acté au cours de l'exercice la **démission et la demande de remboursement des apports** de deux COS pour un total évalué à **407 mille euros**. Cela porte à 641 mille euros le montant total des apports à devoir à des COS démissionnaires. Concernant ces sommes portées en Autres Dettes, AZUREVA a décidé de mettre en œuvre une disposition statutaire lui permettant de les rembourser dans un délai de 5 ans à compter de leur prise en compte par les instances.

Informations sur d'autres contentieux significatifs

AZUREVA avait reçu la notification d'un redressement consécutif à un contrôle URSSAF. Les mises en demeure du recouvrement datées de janvier 2020 ont contraint AZUREVA au paiement. La commission de recours amiable de l'URSSAF a notifié son rejet des réclamations formulées. Le 4 février 2021, AZUREVA a donc porté devant le tribunal judiciaire le contentieux pour faire valoir sa réclamation. L'affaire est toujours en cours d'instruction.

Dans une autre procédure avec l'URSSAF relative à un contrôle datant de 2014 et portant sur le calcul de la réduction Fillon, la Cour d'Appel s'est montrée favorable en novembre 2021 à la demande d'AZUREVA. L'URSSAF s'est depuis pourvue en cassation.

AZUREVA a néanmoins encaissé de l'URSSAF la somme de 210 milliers d'euros représentant une partie des enjeux du jugement. Une seconde partie représentant 255 milliers d'euros et toujours en attente de paiement et a fait l'objet d'une provision de produits à recevoir.

V. NOTES RELATIVES A CERTAINS ELEMENTS SIGNIFICATIFS DU BILAN

LE BILAN ACTIF

1. REGLES GENERALES APPLICABLES AUX IMMOBILISATIONS

Les **immobilisations** sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Conformément à la doctrine comptable, **AZUREVA** applique, depuis le 1er décembre 2004, la nouvelle réglementation sur les actifs en utilisant les nouvelles durées d'utilisation définies ci-dessous.

Les avances versées et les immobilisations non encore mises en service à la date de clôture de l'exercice sont présentées en **immobilisations en cours**.

Les **amortissements** sont pratiqués selon le mode linéaire. La date de début des amortissements correspond à la date de mise en service du bien.

Les **durées d'amortissements pratiquées** sont détaillées comme suit :

Type d'immobilisations	Durée	Type d'immobilisations	Durée
* Frais d'établissement	20 à 30 ans	* Literie	5 à 10 ans
* Logiciels	1 à 5 ans	* Lingerie	2 à 5 ans
* Concessions sites	20 à 30 ans	* Matériel et mobilier restauration	15 à 20 ans
* Aménagements terrains	15 à 20 ans	* Matériel ski	4 ans
* Constructions	20 à 30 ans	* Matériel de transport	5 à 7 ans
* Agencements installations	15 à 20 ans	* Matériel informatique	4 ans
* Matériel sanitaire	15 à 20 ans	* Matériel vidéo ou animation	4 ans
* Matériel chauffage	15 à 20 ans	* Piscine	15 à 20 ans
* Matériel incendie	5 à 10 ans	* Tennis, mini-golf	15 ans
* Matériel outillage	5 à 10 ans	* Sauna, hammam	20 ans
* Matériel de cuisine	20 ans		

2. LA VARIATION DES IMMOBILISATIONS, DES AMORTISSEMENTS ET DES PROVISIONS

La variation des comptes d'immobilisations peut se présenter comme suit :

	Au 30 nov. 2022	Augment (dont transferts)	Réduct. (dont transferts)	Au 30 nov. 2023
Incorporelles *	1 347 101	16 470	41 095	1 322 476
Corporelles *	267 087 443	10 518 567	12 512 638	265 093 371
Financières	6 074 648	86 752	30	6 161 370
Immobilisations brutes	274 509 192	10 621 788	12 553 763	272 577 217
*dont transferts (activation encours)		2 986 710	2 986 710	
*dont acquisitions		7 548 326	33 568	7 514 758
*dont cessions, rebus et charges			9 533 455	

	Au 30 nov. 2022	Augment	Réduct.	Au 30 nov. 2023
Incorporelles **	1 009 429	14 973	35 096	989 307
Corporelles **	209 429 218	5 390 954	8 675 813	206 144 360
Amortissements	210 438 647	5 405 928	8 710 909	207 133 667
**dont cessions et rebus			8 710 909	

	Au 30 nov. 2022	Augment	Réduct.	Au 30 nov. 2023
Corporelles	1 291 042		60 272	1 230 771
Financières	0			0
Provisions pour dépréciation	1 291 042	0	60 272	1 230 771
Cumul Amort. & Prov.	211 729 689	5 405 928	8 771 180	208 364 437

	Au 30 nov. 2022	Augment	Réduct.	Au 30 nov. 2023
Immobilisations nettes	62 779 503	5 215 860	3 782 583	64 212 780

La variation et la valeur à la clôture de l'exercice de ces postes d'immobilisations sont détaillées dans les rubriques ci-après qui suivent.

3. LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Au cours de l'exercice, AZUREVA a **acquis des immobilisations incorporelles et corporelles** pour une valeur totale de **7.514.758 euros**, l'intégralité n'ayant pas été activée.

Les **dotations aux amortissements** pratiquées sur l'exercice s'élèvent à **5.405.928 euros**.

AZUREVA a effectué des **cessions d'immobilisations corporelles** pour une valeur totale de **2.774.552 euros**.

Ces cessions comprennent principalement la valeur de la cession réalisée en janvier 2023 de **l'ensemble immobilier de Sainte-Montaine** pour un montant de **1.500.000 euros** et la quote-part du prix de vente de la cession en novembre 2023 d'une **parcelle de terrain à La Clusaz** appartenant à la copropriété dans laquelle AZUREVA est copropriétaire pour un montant de **1.240.902 euros**.

Les **immobilisations en cours et les acomptes** versés sur travaux non encore réceptionnés et non activés à la clôture de l'exercice s'élèvent à **2.134.365 euros**. Leur évolution est présentée dans le tableau qui suit.

Les acquisitions de l'exercice représentant des immobilisations en cours s'élèvent à 1.413.337 euros.

Les avances et encours de l'exercice précédent activés sur l'exercice représentent 2.986.710 euros.

Détail par site	Au 30 nov. 2022	Activation immob.	Reclassement en charges	Mises au rebus	Augment	Au 30 nov. 2023
Siege	21 213	21 213			995	995
Cap d'Agde	0				4 727	4 727
Fouras	0				21 690	21 690
Hendaye	403 124	403 124				0
Hossegor : Hôtel du parc	0				2 614	2 614
Kerjouanno	5 219				315 299	320 518
La Clusaz (Les Aravis)	1 929				19 616	21 545
La Clusaz (Les Confins)	0				1 920	1 920
La Londe les Maures	0				28 265	28 265
La Malène	1 410	1 410			9 841	9 841
Le Grau du Roi	6 938	6 938				0
Les Karellis	1 097 871	392 900			941 500	1 646 470
Les Ménuires	0				17 260	17 260
Longeville	8 910				1 785	10 695
Métabief	60 855	60 855				0
Oléron	2 913		2 913		26 700	26 700
Piau-Engaly	11 862	11 862				0
Pornichet	0				12 000	12 000
Ronce-les-bains	1 223 694	1 194 512	29 182		7 275	7 275
Roquebrune	0				1 850	1 850
Saint-Cyprien	893 897	893 897				0
Immobilisations encours et acomptes	3 739 834	2 986 710	32 096	0	1 413 337	2 134 365

4. LES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les **immobilisations financières** sont comptabilisées à leur coût historique. Une provision est constituée lorsque la recouvrabilité d'une immobilisation est incertaine. En synthèse, elles se présentent comme suit :

	Au 30 nov. 2022	Augment	Réduct	Au 30 nov. 2023
Titres de participation ⁽¹⁾	5 432 537			5 432 537
Autres titres immobilisés ⁽²⁾	142 214	1 281	30	143 465
Autres prêts ⁽³⁾	239 841	74 032		313 873
Dépôts et cautionnements ⁽⁴⁾	260 056	11 439		271 495
Immobilisations financières	6 074 648	86 752	30	6 161 370

⁽¹⁾ renvoi aux détails suivants

Les **titres de participations** ⁽¹⁾ détenus sont les suivants :

Participations	Etablissements	Année	Nbre de parts	Valeur	% dét.	Compléments
Participations dont Azureva assure la gestion et la direction						
RCM FONCIER	Roquebrune	2 017	180 180	1 801 800	53,85%	
FONCIERE COTE LAC	Hossegor	2 018	280 000	2 800 000	51,43%	
Autres participations						
Erholungswerk PostPostbank	Allemagne	2 005	-	762 000	ND	droits d'occup. logem.
Fouras	Fouras	---	-	4 573	ND	
S.A.C.M.A.C.	Les Karellis	2 014	3 630	55 321	7,26%	
S.E.M.A.B.	Arêches	1 990	580	8 842	1,30%	
Titres de participations				5 432 537 euros		

Les **titres de participation** ⁽¹⁾, sont enregistrés à l'actif pour leur valeur historique.

Les **autres titres immobilisés** ⁽²⁾, d'une valeur de **143.465 euros**, correspondent aux parts sociales prises dans des établissements financiers à titre de garantie des emprunts bancaires. Les mouvements constatés en 2023 sont liés à l'évolution au cours de l'exercice de la situation des prêts ainsi qu'à l'évolution de la valeur des parts.

Les **autres prêts** ⁽³⁾ correspondent aux taxes pour l'effort construction suite à l'option prise par AZUREVA, lors de déclarations annuelles de la participation, pour le versement sous forme de prêt et non pas de subvention. Ces prêts, sans intérêt et récupérables après une durée de 20 ans, s'élèvent à **313.873 euros** dont 74.032 euros au titre de l'exercice 2023. Le détail est présenté ci-après.

	Au 30 nov. 2022	Augment	Réduct.	Au 30 nov. 2023
Effort construction 2019	67 851			67 851
Effort construction 2020	36 976			36 976
Effort construction 2021	63 648			63 648
Effort construction 2022	71 366			71 366
Effort construction 2023	0	74 032		74 032
Autres prêts ⁽³⁾	239 841	74 032	0	313 873

Dans la rubrique des **dépôts et cautionnement** ⁽⁴⁾, une réserve est constituée au sein de l'UNAT pour constituer une garantie financière mutualisée. AZUREVA a déjà versé un total de 31.360 €. En synthèse, les dépôts et cautionnement peuvent se détailler comme suit :

	Au 30 nov. 2022	Augment	Réduct.	Au 30 nov. 2023
Dépôts de garantie divers	17 011	1 409		18 420
Dépôts de garantie loyers immob.	4 353	274		4 627
Dépôts de garantie loyers filiales	207 332	9 757		217 089
Réserves garantie financière UNAT	31 360			31 360
Dépôts et cautionnements ⁽⁴⁾	260 056	11 439	0	271 495

5. LA DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS

Une **dépréciation** à caractère exceptionnel est constituée lorsque la valeur actuelle d'un bien est significativement inférieure à la valeur nette comptable de ce bien. La valeur actuelle de chaque bien est déterminée sur la base d'une méthode d'actualisation des flux futurs à partir des budgets établis pour chaque village. Des **reprises sur provision** sont constatées à hauteur de la valeur des dotations aux amortissements pratiquées sur les biens concernés par des provisions constituées à la clôture de l'exercice précédent.

Etablissements	Au 30 nov. 2022	Augment	Réduct.	Au 30 nov. 2023
Fournols	1 291 042		60 272	1 230 771
-	0			0
Provision pour dépréciation	1 291 042	0	60 272	1 230 771

A la clôture de l'exercice, des reprises de provisions ont également été constatées pour une valeur de 60.272 euros.

6. LES STOCKS

Les **stocks** de matières premières, d'approvisionnements et de marchandises sont évalués au prix moyen unitaire pondéré, les remises sont incorporées aux coûts d'achat.

	Au 30 nov. 2022	Au 30 nov. 2023
Stocks de marchandises	545 037	536 396
Stocks d'emballages consignés	3 506	6 116
Provisions pour dépréciation des stocks	0	0
Stocks : total net	548 543	542 512

7. LES CREANCES CLIENTS

Les **créances clients** sont valorisées à leur valeur nominale.

	Au 30 nov. 2022	Au 30 nov. 2023
Créances clients	1 078 722	1 793 908
Clients factures à établir	553 687	484 222
Créances douteuses	210 257	217 462
Total des créances clients	1 842 666	2 495 592
Provisions pour dépréciation des créances	-141 283	-194 123
Créances Clients : montant net	1 701 383	2 301 469

Des **provisions pour dépréciation des créances** ont été constituées en fonction du risque estimé d'irrecouvrabilité. Elles s'élèvent à la clôture à **194.123 euros** après avoir fait l'objet à la clôture de l'exercice d'une dotation de 74.929 euros et d'une reprise sur provision de 22.088 euros.

8. LES AUTRES CREANCES

Les **autres créances** se présentent comme suit :

	Au 30 nov. 2022	Au 30 nov. 2023
Fournisseurs, avoirs à recevoir	52 067	47 076
Fournisseurs débiteurs	0	5 771
Créances sociales	64 387	32 657
Créances organismes sociaux	27 424	20 323
TVA déductible à récupérer	1 181 928	1 465 920
TVA , Demande de remboursement	759 932	0
Acomptes de CVAE	194 322	57 647
Etat, produits à recevoir (Plafonnement CET) ⁽⁴⁾	229 640	256 777
Etat, produits à recevoir (CICE) ⁽⁵⁾	751 303	0
Etat, produits à recevoir (Subv. d'invest) ⁽⁶⁾	0	500 000
Avances frais de déplacements	11 000	7 300
Participation tiers (Vacaf, Cgos, Cnas)	20 288	14 701
Chèques vacances en attente d'encaissement	33 960	55 220
Débiteurs divers	7 247	6 750
Produits a recevoir ⁽⁷⁾	365 625	391 129
Produits a recevoir sur cession d'immob. ⁽⁸⁾	0	1 240 902
Créances sur cessions d'actifs ⁽¹⁾	400 000	393 333
Avance notaire, frais d'emprunt	3 081	0
Avances COS ⁽²⁾	43 240	38 440
Compte débiteur COS ⁽³⁾	117 204	117 204
Total des Autres Créances	4 262 647	4 651 151
Provisions dépréciation des créances ⁽⁹⁾	-51 691	-57 741
Autres créances	4 210 956	4 593 410

⁽¹⁾ renvoi aux commentaires et notes suivantes

Les **créances sur cessions d'actifs** ⁽¹⁾ regroupent la partie du paiement du prix de vente du Laouzaz, représentant 393.333 € dont le paiement a été étalé. Le début de la période de remboursement a démarré au cours de l'exercice pour un montant de 6.667 euros.

AZUREVA dispose d'une **créance sur des COS** ⁽²⁾ qui pour un montant total de 38.440 euros à la clôture. 4.800 euros ont été remboursé au cours de l'exercice.

Dans le cadre de **procédures judiciaires avec des COS** ⁽³⁾, des jugements ont conduit AZUREVA à verser des provisions au-delà de la valeur des parts sociales dont 18.928 € au cours de l'exercice. Ces compléments représentant 117.204 € ont été maintenus en avance dans l'attente du résultat des procédures judiciaires en cours.

Le **plafonnement de la Contribution économique territoriale** ⁽⁴⁾ (CET) est valorisée 256.777 euros à la clôture. Cette somme sera recouvrée sur l'exercice suivant.

Deux **subventions d'investissements** ⁽⁶⁾ attribuées en 2023 pour un montant total de 500.000 euros dont le paiement est décalé sur l'exercice suivant ont été constatées à la clôture de l'exercice en créances à recevoir.

Le **produit net de la cession d'une parcelle de terrain** ⁽⁸⁾ survenue en novembre 2023 et détenue par la copropriété à La Clusaz dans laquelle AZUREVA détient un grand nombre de lots n'a pas pu être reversé à Azureva à la clôture de l'exercice. La créance s'élève à 1.240.902 euros qui ont été encaissés en février 2024.

Une note spécifique détaille ci-après le détail des **créances de CICE** ⁽⁵⁾ et de certains **produits à recevoir** ⁽⁷⁾.

Des **provisions pour dépréciation des créances** ⁽⁹⁾ ont été constituées en fonction des risques estimés **d'irrécouvrabilité**. Elles s'élèvent à la clôture à 57.741 euros après avoir fait l'objet d'une dotation de 9.650 euros et d'une reprise de 3.600 euros.

9. LE CREDIT D'IMPOT COMPETITIVITE EMPLOI

Le **crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)** ⁽⁵⁾ a été remis en cause à compter de l'année 2019 ; il persistait à la clôture de l'exercice précédent une créance qui trouvait son origine dans les exercices précédents.

Au cours de l'exercice, la créance du CICE issue des droits de l'année 2017 et déclarée à l'occasion de la clôture de l'exercice 2018, d'un montant de 751.303 euros, a fait l'objet d'une demande de remboursement qui a été honorée par le Trésor Public au cours de l'exercice.

Il ne reste plus à la clôture de l'exercice de créance liée au CICE.

10. DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

Les **produits à recevoir** ⁽⁷⁾ s'expliquent comme suit :

	Au 30 nov. 2022	Au 30 nov. 2023
Remboursement de dépenses de formation	2 807	23 346
Dégrèvement d'impôts	55 161	0
Remboursement URSSAF	255 511	255 511
Autres produits à recevoir	1 782	5 645
Produits financiers	50 364	0
Indemnité sinistre	0	106 627
Produits à recevoir ⁽⁷⁾	365 625	391 129

Des produits à recevoir ont été constitués à hauteur de respectivement 106.627 euros pour couvrir le complément d'indemnisation d'assurance suite à un sinistre, et, de 255.511 euros suite à une décision judiciaire dans le cadre d'un contentieux avec l'URSSAF dont AZUREVA attend le versement.

11. DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les **charges constatées d'avance** s'expliquent comme suit :

	Au 30 nov. 2022	Au 30 nov. 2023
Contrats d'entretien	31 781	32 462
Taxes foncieres et CFE	82 072	81 210
Dépenses de communication & salons	21 080	24 367
Maintenance informatique	172 188	127 613
Fuel et gaz	187 570	206 877
Abonnement eau	10 712	11 471
Locations & Charges locatives	116 593	91 248
Charges diverses	56 723	33 075
Abonnement recrutement	2 800	40 000
Charges constatées d'avance	681 521	648 322

12. LES CHARGES A REPARTIR

Les **charges à répartir** sont constituées de frais sur emprunts qui sont amortis sur une durée de 5 ans. Le solde se présente comme suit :

	Au 30 nov. 2022	Augment	Réduct	Au 30 nov. 2023
Frais sur emprunts	22 326		13 010	9 316
Charges à répartir	22 326	0	13 010	9 316

Aucun **frais sur emprunts** n'a été activé au cours de l'exercice.

LE BILAN PASSIF

13. LA SITUATION NETTE

Au terme de l'exercice comptable clôturé, la **situation nette** se présente comme suit :

	Au 30 nov. 2022	Augment	Réduct	Reclassement RAN	Au 30 nov. 2023
Fonds propres sans droits de reprise ⁽¹⁾	30 978 311	562 299			31 540 610
Fonds propres avec droits de reprise ⁽²⁾	36 847 985	-562 299	407 039	-25 140 322	10 738 326
Report à nouveau	-18 845 039	-321 327		25 140 322	5 973 956
Résultat de l'exercice	-321 327	321 327	3 179 000		-3 179 000
Subventions d'investissement ⁽³⁾	1 502 189	704 648	214 530		1 992 307
Situation nette	50 162 119	704 648	3 800 568	0	47 066 199

⁽¹⁾ ⁽²⁾ ⁽³⁾ renvois aux commentaires et notes suivantes

Le **résultat de l'exercice clos** est un **déficit de 3.179.000 euros**.

Le poste **Report à nouveau**, débiteur à la clôture de l'exercice précédent, est globalement porté à la clôture de l'exercice à un **crédit de 5.973.956 euros**, consécutivement aux opérations décrites ci-après.

Conformément au **Changement de méthode** (*Titre III : Note dédiée*) précédemment exposé au titre de l'application du règlement ANC n° 2018-06, les subventions renouvelables sur travaux avec droits de reprise qui ont perdu le caractère restituables de fait de leur antériorité ont été reclassées du poste **Fonds propres avec droits de reprise** au poste **Report à nouveau**. Le Report à nouveau est ainsi **augmenté de 25.140.322 euros**.

Le **résultat de l'exercice précédent**, un **déficit de 321.327 euros**, a été affecté par la dernière Assemblée Générale en totalité au poste « Report à nouveau ».

Les **Fonds propres sans droits de reprise** ⁽¹⁾ sont évalués à la clôture de l'exercice à **31.540.610 euros**, consécutivement aux opérations décrites ci-après.

Les COS de l'Aube (10), du Gard (30), des Landes (40), de la Lozère (48), des Pyrénées-Orientales (66), le CNET Lannion, les COS de Polynésie et de Nouvelle Calédonie, les apports des Affaires étrangères ont **abandonné les droits de reprise de leurs apports** ou sont en **incapacité d'en demander la restitution** du fait de leur situation juridique actuelle. Un montant total de **562.299 euros** a ainsi été **reclassé en Fonds propres sans droits de reprise**.

Les **Fonds propres avec droits de reprise** ⁽²⁾ ont été évalués à la clôture de l'exercice à **10.738.326 euros**, consécutivement aux opérations de reclassement précédemment évoquées et à celles décrites ci-après.

Les COS des Côtes d'Amor (22) et du Jura (39) ont démissionné et ne sont plus membre de l'Association. Leurs apports, évalués dans les comptes sociaux à **407.039 euros**, ont été réaffectés au poste Autres Dettes.

Le détail des **Fonds propres** se présente comme suit :

		Au 30 nov. 2022	Au 30 nov. 2023
Fonds propres sans droits de reprise ⁽¹⁾ ...		30 978 311	31 540 610
Valeur du patrimoine intégré	2 479 847		2 479 847
Subventions d'investissements dont ...	28 498 464		29 060 763
Parts COS sans droit de reprise	4 877 805		5 421 810
Parts COS sur boni de fusion	498 727		498 727
Parts Affaires étrangères	0		18 294
Travaux	15 915 438		15 915 438
Terrain	914 694		914 694
Parts	6 291 800		6 291 800
Fonds propres avec droits de reprise ⁽²⁾ ...		36 847 985	10 738 326
Parts COS	10 927 124		9 976 081
Parts COS avec demande de remb	0		0
Subventions d'investissements	25 140 322		0
Parts Affaires étrangères	18 294		0
Parts Erholungswerk (Allemagne)	762 245		762 245
Fonds propres		67 826 297	42 278 936

14. LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

Les **subventions d'investissements** reçues sont réintégrées dans le compte de résultat au même rythme que l'amortissement des biens auxquels elles sont affectées. A la clôture, il existe des quotes-parts de subventions d'investissements qui restent à amortir.

	Au 30 nov. 2022	Augment	Quote-part affect résultat	Au 30 nov. 2023
Subventions	1 502 189	704 648	214 530	1 992 307
Subventions d'investissement ⁽³⁾	1 502 189	704 648	214 530	1 992 307

AZUREVA s'est vue attribuée par la Région Nouvelle-Aquitaine **deux subventions d'investissement** relatives chacune à des projets de rénovation des établissements de Ronce-les-Bains et de Hendaye pour un **montant chacun de 250.000 euros**. L'encaissement effectif de ces deux subventions est programmé sur l'exercice 2024.

Par ailleurs, plusieurs subventions d'investissement à hauteur de **87.707 euros versées par deux COS** ont été attribuées pour les villages de Métabief et des Karellis.

Par ailleurs, dans le cadre de la **transition énergétique**, AZUREVA a bénéficié au cours de l'exercice de Certificats d'Economie d'Energie (CEE) et d'aide à l'installation de bornes de recharge pour véhicule électrique pour un montant total de **114.764 euros**.

Enfin, AZUREVA a également perçu des aides diverses pour un montant de 2.176 euros.

15. LES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions sont constituées pour couvrir les risques latents, connus ou estimés à la clôture de l'exercice. Les **provisions pour risques et charges** sont évaluées conformément au règlement CRC n°2000-06 sur les passifs. Elles se présentent comme suit :

	Au 30 nov. 2022	Dotations	Repr. Prov. utilisées	Repr. Prov. non utilisées	Au 30 nov. 2023
Indemnités départs en retraite ⁽¹⁾	401 442	85 083	97 997	80 939	307 588
Indemnités médailles du travail ⁽²⁾	38 756	8 073	0	23 606	23 223
Risques liés aux salariés ⁽³⁾	52 000	29 648			81 648
Charges liées au personnel ⁽⁴⁾	0	42 464			42 464
Revalorisation des parts COS ⁽⁵⁾	117 204				117 204
Provisions risques et charges	609 401	165 268	97 997	104 545	572 127

Les indemnités de départ à la retraite ⁽¹⁾ sont calculées selon les modalités décrites à l'article 57 de la convention collective. Pour tous salariés, permanents et saisonniers avec un droit de priorité, ayant atteint l'âge de 55 ans à la clôture, une provision pour indemnité de départ à la retraite est comptabilisée correspondant au montant de l'engagement de retraite tel que compris dans le montant apprécié par AZUREVA pour la totalité des salariés (cf. note spécifique de l'Annexe dans les engagements hors bilan).

Les indemnités de médaille du travail ⁽²⁾ sont évaluées selon les modalités définies dans l'accord national d'entreprise d'AZUREVA. Des règles différentes s'appliquent selon que les salariés disposent d'un CDI ou d'un CDD. Différents paliers sont prévus en fonction du nombre total d'années de travail et du nombre d'années passées chez AZUREVA. A la clôture, une provision pour indemnité de médaille du travail est comptabilisée correspondant au montant de l'engagement tel que compris dans le montant apprécié par AZUREVA pour la totalité des salariés permanents et saisonniers avec un droit de priorité.

Les **hypothèses retenues pour ces deux évaluations** ont été les suivantes :

- Taux annuel d'actualisation : 3,76%
- Probabilité des demandes : 100%
- Taux de mobilité (âge / pourcentage annuel de départ : démission, licenciement)

Tranches d'âge	pour les CDI	pour les CDD
De 16 ans à 34 ans	42,90%	47,20%
De 35 ans à 44 ans	19,20%	34,80%
De 45 ans à 54 ans	23,00%	26,50%
De 55 ans et plus	15,70%	21,80%

En application du principe comptable de prudence, AZUREVA a constitué à la clôture de l'exercice une provision de **81.648 euros** visant à couvrir certains **risques ou charges liés à des litiges avec des salariés** ⁽³⁾.

En outre, à la clôture de l'exercice, AZUREVA a constitué une provision de **42.464 euros** afin de couvrir **certaines autres charges liées au personnel** ⁽⁴⁾.

A la clôture, il reste une **procédure contentieuse avec un COS** ⁽⁵⁾ qui a abouti après des décisions judiciaires au versement d'une provision supérieure à la valeur des apports reçus et comptabilisés. A titre prudentiel, une provision de **117.204 euros** a été comptabilisée pour couvrir le risque éventuel de maintien de cette position. Par ailleurs, il existe à la clôture d'autres procédures qui ont fait l'objet de contestations sérieuses. Elles n'ont pas donné lieu à des provisions dans la mesure où aucune décision à caractère définitif n'est venue modifier à ce jour l'appréciation du risque.

16. LES DETTES FINANCIERES

Les **dettes financières** se présentent de la façon suivante :

	Au 30 nov. 2023	dt à moins d'1 an	dt à moins de 5 ans	dt à plus de 5 ans	Au 30 nov. 2022
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit					
Dettes bancaires étab de crédit ⁽¹⁾	16 835 793	2 492 242	6 746 462	7 597 088	15 676 018
Dettes garanties par l'Etat (PGE) ⁽¹⁾	4 805 248	1 752 104	3 053 144	0	6 547 393
Dettes subordonnées (Plan de relance) ⁽¹⁾	8 000 000	0	800 000	7 200 000	7 500 000
Intérêts courus sur emprunts	244 830	244 830			161 475
Concours bancaires courants	622	622			475
Emprunts et dettes financières divers					
Emprunts et dettes financières divers	28 166			28 166	28 356
Intérêts courus sur emprunts	798	798			350
Dépôts et cautionnements reçus	71 619	71 619			61 455
Dettes financières	29 987 075	4 562 214	10 599 607	14 825 254	29 975 524
⁽¹⁾ dont dettes auprès des étab. de crédit	29 641 041	4 244 346	10 599 607	14 797 088	29 723 412

AZUREVA a contracté en 2022 un **emprunt auprès de la Banque Postale** pour financer la rénovation de son établissement de Ronce-les-bains à hauteur de **2,5 millions d'euros**. Ce prêt amortissable sur une durée de 15 ans est assorti d'intérêts au taux annuel de 2,47%. La période de mobilisation des fonds courrait jusqu'en fin 2023. Au courant de l'exercice, AZUREVA a perçu 1.587.145 euros, l'intégralité du prêt étant dorénavant souscrit avec un début d'amortissement en 2024.

AZUREVA a également contracté en 2022 un **emprunt auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes** pour financer la rénovation de son établissement des Karellis à hauteur de **2,5 millions d'euros**. Ce prêt amortissable sur une durée de 15 ans est assorti d'intérêts au taux annuel de 2,47%. La période de mobilisation des fonds courrait jusqu'à début 2024. A la clôture de l'exercice, AZUREVA a perçu 1.837.474 euros et il reste encore un reliquat à souscrire, l'amortissement commençant en 2024.

Dans le cadre des aides financières liées à la crise sanitaire, AZUREVA a souscrit plusieurs **prêts garantis par l'Etat (PGE)**. AZUREVA a opté pour **l'amortissement sur 5 ans des premiers PGE** souscrits avec un différé d'amortissement de un an représentant un total de 7 millions d'euros. Ces PGE sont devenus amortissables au cours de l'exercice 2021 et AZUREVA en a amorti 1.742.145 euros sur l'exercice.

AZUREVA a encaissé au cours de l'exercice le troisième tirage de **l'emprunt subordonné avec intérêts participatifs** de 8 millions d'euros sans sureté réelle auprès de la Caisse des Dépôts pour un montant total de **500.000 euros**. Le prêt est totalement souscrit à la clôture de l'exercice. Pour rappel, cet emprunt dispose d'un différé d'amortissement jusqu'en 2028.

L'évolution des dettes bancaires ⁽¹⁾ au cours de l'exercice peut se présenter comme suit :

	Au 30 nov. 2022	Souscription de l'ex.	Intérêts capitalisés	Amort. Planifiés	Rembours. anticipés	Au 30 nov. 2023
Emprunts restants dus à la clôture	14 195 898			2 264 845		11 931 053
Emprunts en cours de mob. s/ex. précédentes	1 480 120	3 424 620				4 904 740
Emprunts nouveaux souscrits s/ l'ex.	0					0
Emprunts remboursés par anticipation	0					0
Emprunts garantis par des suretés réelles	15 676 018	3 424 620	0	2 264 845	0	16 835 793
Emprunts garantis par l'Etat (PGE)	6 547 393			1 742 145		4 805 248
Dettes subordonnées (Plan de relance)	7 500 000	500 000		0		8 000 000
(1) Emprunts et dettes établ. de crédit	29 723 411	3 924 620	0	4 006 990	0	29 641 041

Le cumul des **remboursements d'emprunts** effectués au cours de l'exercice s'est élevé à **4.006.990 euros**.

17. LES DETTES COURANTES

Les **dettes courantes** se présentent de la façon suivante :

	Au 30 nov. 2023	dt à moins d'1 an	dt à moins de 5 ans	dt à plus de 5 ans	Au 30 nov. 2022
Clients, avances et acomptes reçus	3 434 907	3 434 907			3 795 771
Clients, bons à valoirs	48 333	48 333			40 177
Clients, à-valoir non utilisés	74 514	74 514			80 838
Clients, avances et acomptes	3 557 754	3 557 754			3 916 785
Dettes fournisseurs et cptes rattachés	2 543 596	2 543 596			2 736 843
Dettes fiscales et sociales	4 123 916	4 123 916			3 884 141
Dettes sur immo. et cptes rattachés	825 384	825 384			1 245 268
Autres dettes	1 289 393	647 916	234 438	407 039	990 104
Produits constatés d'avance	253 362	253 362			378 138
Dettes courantes	12 593 405	11 951 928	234 438	407 039	13 151 278

Les **acomptes reçus des clients** concerne majoritairement ceux des réservations de l'exercice 2024 ainsi que le reliquat des à-valoir émis en 2020 dans le cadre des dispositifs légaux liés à la crise sanitaire

représentant un total de 74.514 euros pour la part non encore utilisée. Les à-valoir émis sont reportés dans la catégorie des acomptes reçus dont le total s'élève à 3.557.754 euros.

Les **autres dettes** contiennent notamment les dettes d'AZUREVA vis-à-vis des COS qui ont démissionnés pour un total de 641.477 euros. Les démissions de l'exercice à soumettre à la prochaine Assemblée Générale s'élèvent à 407.039 euros.

18. DETAIL FACTURES NON PARVENUES A PAYER

Dans le poste **dettes fournisseurs et comptes rattachés** ci-dessus, des **factures non encore parvenues** restent à payer dont le détail est présenté ci-dessous :

	Au 30 nov. 2022	Au 30 nov. 2023
Honoraires	353 457	290 408
Eau, gaz, électricité, carburant & fuel	449 957	478 046
Locations et charges locatives	10 154	16 542
Contrats ménage et blanchisserie	32 264	34 898
Entretien et maintenance	261 333	137 150
Dépenses de formation	4 182	28 875
Dépenses de communication	120 603	144 533
Redevances ordures ménagères	34 980	33 816
Affranchissement & téléphonie	14 082	10 561
Excursions et intervenants extérieurs	77 152	39 397
Sous-traitance et informatique	0	63 076
Divers	80 688	54 339
Provisions, factures non parvenues	1 438 852	1 331 640

En complément, dans le poste **dettes sur immobilisations** et comptes rattachés, des **factures non encore parvenues sur dépenses immobilisées** restent à payer dont le détail est présenté ci-dessous :

	Au 30 nov. 2022	Au 30 nov. 2023
Travaux de rénovation	68 331	120 353
Provisions, factures d'immo. non parvenues	68 331	120 353

19. LES AUTRES DETTES

Le poste des **autres dettes** se présente comme suit :

	Au 30 nov. 2022	Au 30 nov. 2023
Clients, versements d'avances	22 923	0
Clients, avoirs à établir	83 653	69 797
Rétrocession de commissions (COS), avoirs à établir	21 022	19 416
Clients, remises à accorder : chèques parrainage	2 800	1 523
Clients, remises à accorder : point fidélité clients	143 186	167 444
Aide à reverser (cession Résidence Bretagne) ⁽¹⁾	100 000	100 000
Clients, aides reçues d'avance	154 493	71 965
Bons échanges & séjours offerts	128 561	101 674
Charge formation autogérée à payer	86 890	116 070
Apports COS à rembourser ⁽²⁾	234 438	641 477
Divers	12 139	0
Autres Dettes	990 104	1 289 368

⁽¹⁾ renvoi aux commentaires et notes suivantes

Le premier **remboursement de l'aide** ⁽¹⁾ de 1.000.000 euros initialement reçue de la DNAS de La Poste pour financer l'avance-preneur d'un contrat de crédit-bail immobilier est intervenu en 2017. Aucun remboursement n'a été effectué au cours de l'exercice. Le solde de 100.000 euros a été remboursé pour la totalité en décembre 2023.

Une dette globale de **641.477 euros** a été constituée à la clôture de l'exercice suite à la **démission de plusieurs COS et à leur demande de remboursement de leurs apports** ⁽²⁾, dont 234.438 euros à la clôture de l'exercice 2021 et 407.039 euros à la clôture de cet exercice.

20. DETAIL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Le détail des **produits constatés d'avance** est présenté ci-après :

	Au 30 nov. 2022	Au 30 nov. 2023
Prestations de service Accompagnement DNAS	343 250	213 679
Locations d'emplacements d'antennes téléphoniques	34 887	39 310
Divers	0	373
Produits constatés d'avance	378 138	253 362

Dans le cadre du contrat de service avec La Poste qui a démarré le 1^{er} janvier 2022, un décalage des prestations fixes et variables facturées par avance a été acté à la clôture de l'exercice pour 213.679 euros.

VI. NOTES RELATIVES A CERTAINS ELEMENTS SIGNIFICATIFS DU COMPTE DE RESULTAT

LE RESULTAT D'EXPLOITATION

21. LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Le **chiffre d'affaires** de l'exercice est évalué à 54.366.740 euros contre 54.537.006 euros en 2022 et se répartit comme suit :

	Au 30 nov. 2022	Au 30 nov. 2023
Ventes directes de boisson	1 691 968	1 796 094
Ventes de produits	169 270	166 325
Ventes de billetterie	194 470	250 962
Ventes de marchandises	2 055 708	2 213 381
Ventes de séjours	43 763 025	43 480 431
Frais de dossiers	471 226	407 074
Ventes d'assurances	607 952	527 967
Frais de désistements	653 910	435 578
Ventes directes de restauration	1 743 990	2 160 497
Locations d'emplacements	70 769	77 881
Autres prestations locales	2 854 138	2 781 432
Prestations de services La Poste	2 316 287	2 282 499
Ventes de services	52 481 298	52 153 359
Chiffre d'affaires net	54 537 006	54 366 740

En conséquence, la **variation nette du chiffre d'affaires** sur l'exercice 2023 est évaluée à 170.267 euros. Elle représente une variation de - 0,3 % du chiffre d'affaires.

22. LES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Les **subventions d'exploitation** affectées à l'exercice se présentent comme suit :

	Au 30 nov. 2022	Au 30 nov. 2023
Subvention DNAS	193 917	0
Divers subventions	7 199	5 555
Subvention d'exploitation	201 116	5 555

La Direction Nationale des Affaires Sociales de La Poste (DNAS) a jusqu'à fin 2021 versé à AZUREVA une **subvention d'exploitation** d'un montant de 2.327.000 €. Depuis le 1^{er} janvier 2022, ces aides se sont transformées en un contrat de prestations de services dont les revenus impactent dorénavant le chiffre d'affaires. Plus aucune subvention n'a été versée sur l'exercice.

Par ailleurs, AZUREVA a perçu d'autres subventions d'exploitation pour un montant total de 5.555 euros.

Les **aides versées en nature** par la mise à disposition d'agents de La Poste, mentionnées sous le compte de résultat en '*Contributions volontaires*', sont évaluées pour l'exercice clos à 202.351 euros. Leur valorisation pour l'exercice 2022 s'élevait à 238.947 euros.

23. LES REPRISES SUR PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES

Ce poste comprend principalement les éléments suivants :

	Au 30 nov. 2022	Au 30 nov. 2023
Indemnités d'assurance	40 695	218 008
Charges liées au personnel (dont avantage en nature)	907 266	952 140
Reversement de charges sociales	595 647	0
Divers charges d'exploitation		37 452
Remb. dépenses de formation	18 711	29 856
Transferts de charges	1 562 319	1 237 456
Reprises sur provision pour risques et charges	124 484	202 542
Reprises sur provision d'exploitation	58 424	25 688
Reprises sur provision et transferts de charges	1 745 227	1 465 686

24. LES CHARGES DE PERSONNEL

Les **charges de personnel** de l'exercice se présentent comme suit :

	Au 30 nov. 2022	Au 30 nov. 2023
Salaires et traitements	16 054 790	16 971 230
Charges sociales	5 088 286	5 392 156
Charges de personnel	21 143 076	22 363 386

La **variation des charges de personnel** est de + 1.220.311 euros (contre + 5.151.341 euros l'an dernier) et représente une hausse de 5,7 %.

25. LES EFFECTIFS

Les **effectifs** constatés au cours de l'exercice sont :

	Au 30 nov. 2022	Au 30 nov. 2023
Contrats à durée indéterminée	198	196
Contrats à durée déterminée et saisonniers	350	354
Dirigeants	30	28
Effectif moyen	578	578

LE RESULTAT FINANCIER

26. LES PRODUITS FINANCIERS

Ce poste comprend principalement les éléments suivants :

	Au 30 nov. 2022	Au 30 nov. 2023
Revenus de l'actif immobilisé	37 838	0
Produits de placements financiers	50 802	483 723
Autres produits financiers	50	13
Produits financiers	88 689	483 736

Au cours de l'exercice, AZUREVA a contractualisé sur des périodes variables plusieurs contrats de placements de trésorerie auprès de ses établissements bancaires partenaires qui ont globalement générés du fait des taux d'intérêt pratiqués un accroissement significatif des produits financiers, tels que présentés.

27. LES CHARGES FINANCIERES

Ce poste comprend principalement les éléments suivants :

	Au 30 nov. 2022	Au 30 nov. 2023
Intérêts sur emprunts	429 311	529 959
Autres charges financières	4 374	53
Charges financières	433 685	530 012

LE RESULTAT EXCEPTIONNEL

28. LES PRODUITS EXCEPTIONNELS

Les **produits exceptionnels** enregistrés sur l'exercice se décomposent en :

	Au 30 nov. 2022	Au 30 nov. 2023
Produit exercice antérieur participation	151 238	0
Divers	13 768	59 869
Opérations de gestion	165 006	59 869
Produits des éléments d'actifs cédés ⁽¹⁾	12 003	2 774 552
Quote-part des subventions d'investissements	191 000	214 530
Opérations en capital	203 003	2 989 082
Reprise s/provision pour dépréciation d'immo. ⁽²⁾	920 847	60 272
Provisions exceptionnelles	920 847	60 272
Produits exceptionnels	1 288 857	3 109 223

⁽¹⁾ renvoi aux commentaires

Comme déjà évoqué, les **cessions d'actifs immobilisés** ⁽¹⁾ contiennent principalement le produit de la vente de l'ensemble immobilier de **Sainte-Montaine** réalisé en janvier 2023 pour un montant total de **1.500.000 euros** et le produit net non encaissé à la clôture de la vente d'une parcelle de terrain réalisée en novembre 2023 par la copropriété de **La Clusaz les Aravis** pour un montant de **1.240.902 euros**.

La **reprise sur provisions pour dépréciation des immobilisations** ⁽²⁾ renvoie au détail des dépréciations, exposé dans les notes relatives aux immobilisations et aux provisions pour dépréciation d'actifs.

29. LES CHARGES EXCEPTIONNELLES

Les **charges exceptionnelles** enregistrées sur l'exercice se décomposent en :

	Au 30 nov. 2022	Au 30 nov. 2023
Amendes fiscales et sociales	88	1 486
Charges sur litiges salariés	15 000	0
Charges sur litiges clients		494
Indemnités contentieux (art. 700 et dépens)	6 103	0
Divers	2 130	200
Opérations de gestion	23 322	2 180
VNC des actifs cédés et mis au rebus ⁽¹⁾	29 747	790 453
Opérations en capital	29 747	790 453
Dot. /provision pour dépréciation d'immo. ⁽²⁾	0	0
Provisions exceptionnelles	0	0
Charges exceptionnelles	53 068	792 633

⁽¹⁾ renvoi aux commentaires

La **valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés** ⁽¹⁾ correspond à la valeur de l'ensemble immobilier cédé de Sainte-Montaine pour un montant de 705.322 euros et pour le reste, soit 85.131 euros, à la valeur de des autres immobilisations cédées et mises au rebus au cours de l'exercice.

VII. NOTES COMPLEMENTAIRES AFFERENTES AUX COMPTES ANNUELS

30. LES PROGRAMMES DE PARRAINAGE ET DE FIDELISATION

Un **programme de parrainage** est en place depuis l'exercice 2003. Dès la validation de la réservation de la personne cooptée, le filleul, une remise est déduite du prix du séjour à venir. Dans le même temps, des bons de réduction valables sur des séjours à venir sont attribués au parrain en fonction du nombre de parrainage effectué.

Une **provision pour remises à accorder aux clients** est constituée pour couvrir le coût des **bons attribués aux parrains** et non encore utilisés. Une provision a été comptabilisée à la clôture pour **798 euros TTC** (aucune provision comptabilisée à la clôture l'exercice précédent) sur la base des bons parrainages valables pour les réservations 2024 (probabilité d'utilisation 15%). Une **seconde provision pour remises à accorder aux clients** a été constituée pour **900 euros TTC** contre 2.800 euros TTC l'exercice précédent afin de couvrir les **remises accordées aux filleuls** pour des réservations de séjour ayant lieu sur un exercice futur.

Deux **programmes de fidélisation** sont en place depuis l'exercice 2003, l'un visant les groupes, le second les individuels. Ils octroient respectivement des remises pour les premiers et des points fidélité à transformer en remises pour les seconds.

Une **provision pour remises à accorder** de **167.270 euros TTC** (pour 143.186 euros TTC en 2022), constituée pour couvrir les **remises et points fidélité**, a été comptabilisée dans les comptes clos au 30/11/2023. Cette provision correspond au montant des remises accordées en 2023. Les points attribués ayant une échéance, la

provision tient compte du taux d'utilisation et des niveaux de remises atteints et demandés. Le taux d'utilisation du programme individuels est de 5,5% contre 6% l'exercice dernier.

31. BONS D'ACHAT ET BONS D'ÉCHANGES

AZUREVA vend à certains de ses clients des **bons d'achat** émis directement par l'association. Ces bons d'achat comportent une valeur faciale permettant leur utilisation comme moyen de paiement ainsi qu'une date de validité au-delà de laquelle ils deviennent périmés. Les bons d'achat sont comptabilisés à leur valeur faciale dès leur émission et à la clôture on peut constater dans les comptes la valeur totale des bons non encore utilisés. A la clôture de l'exercice, la **valeur de ces bons d'achat** non encore utilisés est évaluée à **12.602 euros** (11.130 euros pour l'exercice précédent).

AZUREVA émet par ailleurs des **bons d'échange**. Ces bons correspondent à des séjours offerts qui peuvent être mis en jeu et gagnés dans le cadre de jeux, de salons ou d'opérations promotionnelles. Ils comportent une date de validité au-delà de laquelle ils deviennent périmés mais ne comportent pas de valeur faciale. Seul un prix indicatif correspond à la valeur maximale du gain est indiqué sur le voucher.

Ces bons d'échange sont comptabilisés en charge à la valeur moyenne des séjours telle qu'elle est constatée dans les ventes d'AZUREVA en tenant compte de la saisonnalité des choix effectués et des niveaux de prix constatés pendant ces périodes. Lors de leur utilisation, si la valeur initialement comptabilisée est différente de celle constatée pour le séjour choisi, une régularisation est effectuée pour rectifier l'écart. La **valeur comptable de ces bons d'échange** non encore utilisés est évaluée à **89.072 euros** à la clôture de l'exercice (117.430 euros pour l'exercice précédent).

32. LA SITUATION AU REGARD DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

A la clôture de l'exercice, la **situation fiscale** d'AZUREVA est **déficitaire de 112.966.080 euros**. Ce déficit s'explique par le **déficit fiscal de l'exercice de 4.473.441 euros** et le déficit antérieur reportable de 108.492.639 euros. L'association n'a supporté aucune charge d'impôt au cours de l'exercice.

La **situation fiscale de l'exercice** s'explique de la façon suivante :

Résultat net de l'exercice	-3 179 000	
Correction des dotations aux amortissements	-1 239 493	Ajustement des dot. fiscales déductibles (6.658.430 €)
Correction des VNC des actifs cédés	-2 758	Ajustement valeur fiscale de la VNC des actifs cédés
Résultat net comptable corrigé	-4 421 250	
Divers ajustements	0	
Amortissements excédentaires	32 321	
Taxes sur les véhicules	70 649	Taxes non déductibles
Pénalités	1 486	Pénalités non déductibles
Prov. Risques et Charges à caractère social	-109 386	Indemnités de Fin de Carrière et Médailles du travail
Prov. Dépréciation	-60 272	Dépréciation des immobilisations (variation nette)
Frais d'émission d'emprunts	13 010	Etalement & dotation des charges à répartir
Résultat fiscal de l'exercice	-4 473 441	

VIII. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Contrat de service avec La Poste

Au 1^{er} janvier 2024, AZUREVA a acté la continuité du **contrat de prestation de services signé en 2021 avec LA POSTE** qui définit notamment la rémunération additionnelle attribuée à AZUREVA ainsi que les modalités de facturation et d'encaissements des honoraires et des aides versées pour le compte des postiers.

Des discussions sont toujours en cours pour formaliser pour 2024 et maintenir en 2025 les effets du contrat jusqu'à la mise en œuvre effective du CSE de la Poste.

Opérations d'investissements et de financement

AZUREVA poursuit et clôture en 2024 la mise en œuvre des **dépenses d'investissements** afférentes à la rénovation de l'établissement des Karellis, financées par un prêt contracté auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes ainsi que les dépenses de rénovation de Kerjouanno financés notamment par le troisième et dernier tirage du prêt accordé par la Caisse des Dépôts. A ce titre, AZUREVA a mobilisé en 2024 la dernière partie du prêt accordé par la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes.

Cessions immobilières

AZUREVA a encaissé en février 2024 le produit net issu de la **cession d'une parcelle de terrain** par la copropriété de La Clusaz Les Aravis pour un montant de **1,2 millions d'euros**.

Opérations qui concernent les COS

Après la clôture de l'exercice, AZUREVA a reçu une assignation devant le tribunal judiciaire émise à la demande d'un mandataire judiciaire désigné pour administrer la liquidation des dettes d'un COS aux fins de lui verser la valeur des apports de ce dernier. Les fonds propres concernés sont évalués à 242 milles euros. AZUREVA a saisi son conseil pour qu'il se constitue auprès du tribunal judiciaire pour gérer cette demande et faire courir le délai de cinq ans dont il bénéficie au titre de ces statuts.

IX. NOTES DETAILLANT LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

33. DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Depuis le 1er janvier 2015, le **dispositif CPF « compte personnel de la formation »** a été instauré pour les droits à la formation des salariés. Chaque salarié dispose d'un compte "personnel", dont lui seul gère et connaît le solde des heures disponibles.

34. GARANTIE FINANCIERE

AZUREVA, déjà bénéficiaire d'une garantie financière accordée par l'UNAT pour l'année 2023, a obtenu de l'UNAT le renouvellement de sa **garantie financière** en application des articles L 211-18 et R 211-26 et suivants du Code du Tourisme, modifiés par le décret 2015-1111 du 2 septembre 2015 pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

35. LES CREDITS-BAUX MOBILIERS ET IMMOBILIERS

Etablissement	Objet	Année	Durée (an)	Prix de revient	Loyers payés Ex.	Loyers restants dûs			Valeur résid.	Total des engag.
						à - 1 an	à - 5 ans	à + 5 ans		
Arêches	Cablage réseau	2 018	5	3 215	46					0
Trégunc	Cablage réseau	2 018	5	7 333	141					0
Métabief	Cablage réseau	2 018	5	4 914	115					0
La Clusaz	Cablage réseau	2 018	5	5 519	127					0
La Clusaz	Cablage réseau	2 018	5	2 369	190					0
Pornichet	Cablage réseau	2 018	5	6 855	1 680					0
Hauteville	Cablage réseau	2 018	5	5 673	1 201					0
Sainte-Montaine	Cablage réseau	2 018	5	9 060	2 277					0
Fréjus	Cablage réseau	2 019	5	9 251	2 386	596		110		706
Siège	Baie stockage	2 019	5	54 599	13 922			546		546
Siège	Serveurs	2 021	4	68 619	17 834	17 834	10 403	1		28 239
Crédit-bail mobilier				177 407	39 919	18 431	10 403	0	657	29 491

Tous les contrats de crédit-baux mobiliers initiés en 2018 sont arrivés à terme pendant l'exercice. Les options de rachat ont été levées.

36. LES INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE

Les **engagements en matière de retraite** ont été évalués en tenant compte de l'indemnité légale et des indemnités conventionnelles (Convention du Tourisme Social et Familial) définies en mois de salaire en fonction de la date de naissance, de l'ancienneté et du salaire annuel de chaque salarié.

Les hypothèses retenues pour cette évaluation ont été les suivantes :

- Méthodes retenues :

CDI	méthode des unités de crédits projetés (PBO)
CDD	méthode rétrospective avec salaire en fin de carrière (RSFC)

- Taux annuel de revalorisation des salaires : 1,50 % (inflation comprise)

- Taux annuel d'actualisation : 3,76%

- Taux de charges sociales :

Employés	27,60%
Agents de maîtrise	39,50%
Cadres	45,80%

- Taux de contribution employeur : 50%

- Probabilité des demandes : 100%

- Ages de départ en retraite : entre 60 et 67 ans selon la date de naissance

- Modalités de départ en retraite : départ volontaire

- Taux de mobilité (âge / pourcentage annuel de départ : démission, licenciement) :

Tranches d'âge	pour les CDI	pour les CDD
De 16 ans à 34 ans	42,90%	47,20%
De 35 ans à 44 ans	19,20%	34,80%
De 45 ans à 54 ans	23,00%	26,50%
De 55 ans et plus	15,70%	21,80%

L'intégralité des **engagements en matière de retraite** sont estimés à 329.667 euros charges comprises. **Une fraction de cet engagement**, correspondant aux salariés âgés de plus de 55 ans, est comptabilisée dans les comptes annuels.

		Au 30 nov. 2022	Au 30 nov. 2023
Indémnisés des CDI		263 487	211 514
Employés	13 076		18 319
Agents de maîtrise	93 415		83 415
Cadres	156 996		109 781
Indémnisés des CDD		157 286	118 153
Employés	138 308		118 074
Agents de maîtrise	18 977		79
Cadres	0		0
Engagement actualisé : indemnités de départ en retraite		420 772	329 667

37. DETAIL DES DETTES BANCAIRES ET DES HYPOTHEQUES DONNEES

Sites	Année	Etab. banc.	Capital emprunté	Durée (an)	Taux %	Sûretés réelles -- hypothèques	Capital restant dû au 30 nov. 2023	Capital restant dû au 30 nov. 2022
Fréjus	2 009	BFCC	2 500 000	16	3,66%	2 500 000	404 980	614 706
Kerjouanno	2 011	BFCC	2 000 000	16	3,60%	2 000 000	176 913	382 330
Anglet	2 011	SG	2 000 000	16	3,10%	2 000 000	190 177	375 034
Kerjouanno	2 012	BFCC	2 000 000	16	3,95%	2 000 000	337 735	540 428
Métabief	2 012	SG	2 000 000	12,5	3,85%	2 000 000	220 876	433 423
Oléron (camping)	2 016	CERA	750 000	16	2,30%	50 000	491 645	540 258
Oléron (camping)	2 017	CERA	300 000	16	2,30%	300 000	208 055	227 241
La Clusaz, Les Aravis	2 017	LBP	3 000 000	13	1,40%	3 000 000	1 783 418	2 050 843
La Clusaz, Les Confins	2 017	CERA	3 000 000	13	1,45%	3 000 000	2 059 960	2 327 486
La Clusaz, Les Confins	2 018	CERA	2 500 000	13	1,46%	2 500 000	1 841 983	2 044 049
Lacanau	2 018	SG	2 500 000	13	1,70%	2 500 000	1 815 338	2 018 588
Fouras	2 019	LBP	330 459	12	0,85%	3 000 000	2 399 972	2 641 514
Cap d'Agde	2 022	CERA	2 500 000	16,5	2,47%	2 500 000	2 404 740	567 266
Cap d'Agde	2 022	LBP	2 500 000	16,5	2,47%	2 500 000	2 500 000	912 854
Dettes bancaires et sûretés associées			27 880 459			29 850 000	16 835 793	15 676 018

Etab. bancaires		au 30 nov. 2023	au 30 nov. 2022
LBP	Banque Postale	6 683 390	5 605 211
BFCC	Crédit Coopératif	919 627	1 537 464
CERA	Caisse d'Epargne	7 006 384	5 706 300
SG	Société Générale	2 226 391	2 827 045
Capital restant dû ... {A}		16 835 793	15 676 018

Sites	Année	Etab. banc.	Capital emprunté	Durée (an)	Taux %	Sûretés réelles -- hypothèques	Capital restant dû au 30 nov. 2023	Capital restant dû au 30 nov. 2022
PGE 1	2 020	LBP	1 750 000	6	0,52%	0	1 207 029	1 641 688
PGE 1	2 020	BFCC	1 750 000	6	0,73%	0	1 214 645	1 650 326
PGE 1	2 020	CERA	1 750 000	6	0,73%	0	1 178 195	1 614 140
PGE 1	2 020	SG	1 750 000	6	0,30%	0	1 205 378	1 641 239
Prêts Garantis par l'Etat			7 000 000			0	4 805 248	6 547 393
Plan de relance	2 022	CDC	8 000 000	15,0		0	8 000 000	7 500 000
Dettes subordonnées			8 000 000			0	8 000 000	7 500 000

Etab. bancaires		au 30 nov. 2023	au 30 nov. 2022
LBP	Banque Postale	1 207 029	1 641 688
BFCC	Crédit Coopératif	1 214 645	1 650 326
CERA	Caisse d'Epargne	1 178 195	1 614 140
SG	Société Générale	1 205 378	1 641 239
PGE - Capital restant dû ... {B}		4 805 248	6 547 393
CDC	Caisse des Dépôts	8 000 000	7 500 000
Dettes subordonnées - Capital restant dû ... {C}		8 000 000	7 500 000
Capital restant dû ... {A + B + C}		29 641 041	29 723 411

38. ENGAGEMENTS HORS BILAN - SIEGE ET VILLAGES

	Au 30 nov. 2022	Au 30 nov. 2023
Sûretés réelles (hypothèques)	29 850 000	29 850 000
Intérêts sur emprunts restant à courir	4 045 367	3 500 244
Loyers immobiliers des filiales sur la durée restante des baux	13 427 597	14 253 208
Loyers immobiliers sur la durée restante des baux	26 247	10 024
Redevances de crédit-bail mobilier restant à courir	69 815	29 491
Engagements donnés	47 419 026	47 642 967

- Les **engagements en matière de loyers immobiliers** concernent très largement la période ferme des baux commerciaux signés par AZUREVA avec ses deux filiales SAS RCM FONCIER et SAS FONCIERE COTE LAC couvrant respectivement les occupations de la résidence de Roquebrune Cap-Martin et de l'Hôtel du Parc à Hossegor.

	Au 30 nov. 2022	Au 30 nov. 2023
- (néant) -	0	0
Engagements reçus	0	0

--- *** --- *** --- *** --- *** ---

**ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2023**



ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX AU 30 NOVEMBRE 2023

SOMMAIRE

II.	Règles et méthodes comptables _____	3
III.	Changement de méthode _____	3
IV.	Les faits significatifs de l'exercice _____	4
V.	Notes relatives à certains éléments significatifs du bilan _____	7
	LE BILAN ACTIF _____	7
1.	<i>Règles générales applicables aux immobilisations</i> _____	7
2.	<i>La variation des immobilisations, des amortissements et des provisions</i> _____	8
3.	<i>Les immobilisations incorporelles et corporelles</i> _____	9
4.	<i>Les immobilisations financières</i> _____	10
5.	<i>La dépréciation des immobilisations</i> _____	11
6.	<i>Les stocks</i> _____	12
7.	<i>Les créances Clients</i> _____	12
8.	<i>les Autres créances</i> _____	13
9.	<i>Le crédit d'impôt compétitivité Emploi</i> _____	14
10.	<i>Détail des produits à recevoir</i> _____	14
11.	<i>Détail des charges constatées d'avance</i> _____	15
12.	<i>Les charges à répartir</i> _____	15
	LE BILAN PASSIF _____	16
13.	<i>La situation nette</i> _____	16
14.	<i>Les subventions d'investissements</i> _____	17
15.	<i>les provisions pour risques et charges</i> _____	18
16.	<i>Les dettes financières</i> _____	19
17.	<i>les dettes courantes</i> _____	20
18.	<i>Détail factures non parvenues à payer</i> _____	21

19.	<i>Les autres dettes</i>	22
20.	<i>Détail des produits constatés d'avance</i>	22
VI.	Notes relatives à certains éléments significatifs du compte de résultat	23
	LE RESULTAT D'EXPLOITATION	23
21.	<i>Le chiffre d'affaires</i>	23
22.	<i>Les subventions d'exploitation</i>	23
23.	<i>Les reprises sur provisions et transferts de charges</i>	24
24.	<i>Les charges de personnel</i>	24
25.	<i>Les effectifs</i>	25
	LE RESULTAT FINANCIER	25
26.	<i>Les produits financiers</i>	25
27.	<i>Les charges financières</i>	25
	LE RESULTAT EXCEPTIONNEL	26
28.	<i>Les produits exceptionnels</i>	26
29.	<i>Les charges exceptionnelles</i>	27
VII.	Notes complémentaires afférentes aux comptes annuels	27
30.	<i>Les programmes de parrainage et de fidélisation</i>	27
31.	<i>Bons d'achat et bons d'échanges</i>	28
32.	<i>La situation au regard de l'impôt sur les bénéfices</i>	28
VIII.	Evènements postérieurs à la clôture	29
IX.	Notes détaillant les engagements hors bilan	30
33.	<i>Droit individuel à la formation</i>	30
34.	<i>Garantie financière</i>	30
35.	<i>Les crédits-baux mobiliers et immobiliers</i>	30
36.	<i>Les indemnités de départ en retraite</i>	30
37.	<i>Détail des dettes bancaires et des hypothèques données</i>	32
38.	<i>Engagements hors bilan - siège et villages</i>	34

II. REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice a une durée de douze mois couvrant la période du **1er décembre 2022** au **30 novembre 2023**.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le **total du bilan** s'élève à **90.218.781 euros** et le **compte de résultat** fait apparaître un **déficit de 3.179.000 euros**.

Les comptes de **l'exercice clos au 30 novembre 2023** ont été arrêtés suivant le principe de la continuité d'exploitation.

Les comptes annuels d'AZUREVA sont établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement comptable des associations, fondations et fonds de dotation n°2018-06.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

III. CHANGEMENT DE METHODE

Afin de se mettre en conformité avec la réglementation comptable, AZUREVA en application du **règlement ANC n° 2018-06** sur les comptes des Associations a dû effectuer un changement de méthode dans la présentation de ses fonds propres dans les comptes sociaux.

A ce titre, des subventions d'investissement perçues antérieurement à la fusion-absorption de 1993 ont perdu leur caractère restituable. Ces subventions d'une valeur nette de 25.140.322 euros ont été **reclassées des fonds propres avec droits de reprise vers le report à nouveau**.

Le report à nouveau antérieurement débiteur est dorénavant créateur.

La situation des **fonds propres à la clôture des comptes** est présentée dans le tableau ci-après **avant et après le changement de méthode**.

Etat à la clôture au 30/11/2023	Reclassement RAN	Nouvelle méthode	Ancienne méthode
Fonds propres sans droits de reprise		31 540 610	31 540 610
Fonds propres avec droits de reprise	-25 140 322	10 738 326	35 878 648
Report à nouveau	25 140 322	5 973 956	-19 166 366
Résultat de l'exercice		-3 179 000	-3 179 000
Subventions d'investissement		1 992 307	1 992 307
Situation nette	0	47 066 199	47 066 199

IV. LES FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Contrat de service avec La Poste

I) Au 1^{er} janvier 2022, AZUREVA a acté la mise en œuvre effective du **contrat de prestation de services signé en 2021 avec LA POSTE** qui définit notamment pour les années 2022 et 2023 la rémunération additionnelle attribuée à AZUREVA ainsi que les modalités de facturation et d'encaissements des honoraires et des aides versées pour le compte des postiers. Cette rémunération additionnelle vient se substituer aux subventions d'exploitation antérieurement perçues jusqu'à fin 2021.

Un avenant à la Convention Objectifs et Moyens avec LA POSTE maintient par ailleurs jusqu'à fin 2023 des contributions en nature des aides.

Des discussions sont en cours pour maintenir en 2024 et poursuivre sur 2025 les effets du contrat jusqu'à la mise en œuvre effective du CSE de la Poste.

Opérations d'investissements et de financement

II) AZUREVA a poursuivi au cours de l'exercice 2023 la mise en œuvre des **dépenses d'investissements** afférentes à la rénovation de ces établissements.

- En premier lieu, ces dépenses concernent la rénovation des établissements La Clusaz les Aravis, Hendaye et Saint-Cyprien, financées par le deuxième tirage reçu par avance en 2022 de 4 millions d'euros sur le prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts.
- Par ailleurs, elles concernent également les programmes de rénovation des établissements de Ronce-les-bains et Les Karellis, financées par des souscriptions partielles successives sur les prêts contractés auprès, respectivement, de la Banque Postale et de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes. Les souscriptions sont reçues au fur et à mesure de l'utilisation faite pendant la période de mobilisation des prêts

iii) Enfin, AZUREVA a commencé au cours du quatrième trimestre l'exercice 2023 la mise en œuvre des **dépenses l'investissements** afférentes à la rénovation de l'établissement de Kerjouanno, financées par le troisième et dernier tirage de 500 mille euros sur le prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts. Les dépenses afférentes aux **travaux** ont commencé à être comptabilisées.

iv) Dans le cadre de l'**emprunt subordonné avec intérêts participatifs de 8 millions d'euros** sans sureté réelle contracté auprès de la **Caisse des Dépôts** pour financer une partie de son **plan de rénovation pluriannuel**, AZUREVA a encaissé au cours de l'exercice le troisième et dernier tirage pour un montant total de **500 mille euros**.

Pour rappel, ce prêt est amortissable sur une période de 10 ans après un différé de 5 ans. Il sera servi d'intérêts fixes au taux annuel de 2,5% et d'intérêts participatifs après la période de différé représentant 2% de l'EBITDA.

- Pour le premier tirage de 4 millions d'euros, les dépenses afférentes aux **travaux sur Bussang et Lacanau** de cette première tranche ont terminée d'être comptabilisées en 2022.
- Celles afférentes aux **travaux sur La Clusaz les Aravis, Hendaye et Saint-Cyprien** de la seconde tranche ont continué à être comptabilisées sur cet exercice.
- Enfin, les dépenses afférentes aux **travaux de Kerjouanno** de la troisième tranche ont commencé à être comptabilisées.

Cessions immobilières

v) Le Conseil d'Administration Fédéral qui s'est réuni le 11 juillet 2022 a autorisé la **cession de l'établissement de Sainte-Montaine** pour un prix net vendeur de 1,5 millions d'euros payable le jour de la vente. Le 13 septembre 2022, AZUREVA avait signé un compromis de vente de l'ensemble immobilier pour cette valeur dont les effets impacteront les comptes de l'exercice suivant.

AZUREVA a réitéré la promesse de vente de l'établissement de Sainte-Montaine le 4 janvier 2023 et a ainsi acté la cession de l'intégralité de cet ensemble immobilier pour un montant total de **1,5 millions d'euros**.

vi) Le Conseil d'Administration Fédéral qui s'est réuni le 24 mars 2022 a autorisé le Président Général a donné son accord à la copropriété de **La Clusaz les Aravis** pour la **cession d'une parcelle de terrain** qui est contenue dans les parties communes.

Le 24 août 2023, le syndicat des copropriétaires a signé une promesse de vente pour cette valeur de 1,5 millions d'euros. Le 9 novembre 2023, la cession effective a été signée avec l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie pour le même montant.

La quote-part de la cession qui revient à AZUREVA est de **1,2 millions d'euros** n'a pas encore été versée à la date de clôture de l'exercice.

Opérations qui concernent les COS

vii) Pour rappel, au vue de la situation financière, l'Assemblée Générale d'AZUREVA des 21 & 22 mai 2014 avait reporté les remboursements des apports demandés par certains COS qui avaient démissionné antérieurement. L'Assemblée Générale du 24 mai 2018 a renouvelé cette disposition pour une durée de 5 ans. Le remboursement des parts avaient alors été suspendus.

Au cours des exercices précédents, suite à des procédures judiciaires les **demandes de remboursement des COS démissionnaires** ont été satisfaites en tout ou partie. Des **procédures judiciaires** ont continué. Certains COS ont obtenu le versement d'une provision incluant la valeur de ces apports ainsi que leur revalorisation. D'autres en réclament le versement. Dans ces contentieux, les compléments versés représentent un total de 117 milliers d'euros.

Il persiste **des procédures** en cours d'instruction **auprès de la Cour d'Appel** pour un jugement au fond dans lesquelles deux COS réclament les sommes qu'ils n'ont pas obtenu en référé. L'un d'entre eux réclame également la valeur des apports d'un autre COS.

viii) Au cours de l'exercice, AZUREVA a reçu la position de cinq COS qui ont **abandonné leur droit de reprises sur leurs apports**. AZUREVA a acté à la clôture de l'exercice la situation de quatre autres COS en incapacité de réclamer leur droit de reprises sur leurs apports, l'ensemble étant évalué à **562 mille euros** dans les fonds propres.

ix) AZUREVA a reçu et acté au cours de l'exercice la **démision et la demande de remboursement des apports** de deux COS pour un total évalué à **407 mille euros**. Cela porte à 641 mille euros le montant total des apports à devoir à des COS démissionnaires. Concernant ces sommes portées en Autres Dettes, AZUREVA a décidé de mettre en œuvre une disposition statutaire lui permettant de les rembourser dans un délai de 5 ans à compter de leur prise en compte par les instances.

Informations sur d'autres contentieux significatifs

AZUREVA avait reçu la notification d'un redressement consécutif à un contrôle URSSAF. Les mises en demeure du recouvrement datées de janvier 2020 ont contraint AZUREVA au paiement. La commission de recours amiable de l'URSSAF a notifié son rejet des réclamations formulées. Le 4 février 2021, AZUREVA a donc porté devant le tribunal judiciaire le contentieux pour faire valoir sa réclamation. L'affaire est toujours en cours d'instruction.

Dans une autre procédure avec l'URSSAF relative à un contrôle datant de 2014 et portant sur le calcul de la réduction Fillon, la Cour d'Appel s'est montrée favorable en novembre 2021 à la demande d'AZUREVA. L'URSSAF s'est depuis pourvue en cassation.

AZUREVA a néanmoins encaissé de l'URSSAF la somme de 210 milliers d'euros représentant une partie des enjeux du jugement. Une seconde partie représentant 255 milliers d'euros et toujours en attente de paiement et a fait l'objet d'une provision de produits à recevoir.

V. NOTES RELATIVES A CERTAINS ELEMENTS SIGNIFICATIFS DU BILAN

LE BILAN ACTIF

1. REGLES GENERALES APPLICABLES AUX IMMOBILISATIONS

Les **immobilisations** sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Conformément à la doctrine comptable, **AZUREVA** applique, depuis le 1er décembre 2004, la nouvelle réglementation sur les actifs en utilisant les nouvelles durées d'utilisation définies ci-dessous.

Les avances versées et les immobilisations non encore mises en service à la date de clôture de l'exercice sont présentées en **immobilisations en cours**.

Les **amortissements** sont pratiqués selon le mode linéaire. La date de début des amortissements correspond à la date de mise en service du bien.

Les **durées d'amortissements pratiquées** sont détaillées comme suit :

Type d'immobilisations	Durée	Type d'immobilisations	Durée
* Frais d'établissement	20 à 30 ans	* Literie	5 à 10 ans
* Logiciels	1 à 5 ans	* Lingerie	2 à 5 ans
* Concessions sites	20 à 30 ans	* Matériel et mobilier restauration	15 à 20 ans
* Aménagements terrains	15 à 20 ans	* Matériel ski	4 ans
* Constructions	20 à 30 ans	* Matériel de transport	5 à 7 ans
* Agencements installations	15 à 20 ans	* Matériel informatique	4 ans
* Matériel sanitaire	15 à 20 ans	* Matériel vidéo ou animation	4 ans
* Matériel chauffage	15 à 20 ans	* Piscine	15 à 20 ans
* Matériel incendie	5 à 10 ans	* Tennis, mini-golf	15 ans
* Matériel outillage	5 à 10 ans	* Sauna, hammam	20 ans
* Matériel de cuisine	20 ans		

2. LA VARIATION DES IMMOBILISATIONS, DES AMORTISSEMENTS ET DES PROVISIONS

La variation des comptes d'immobilisations peut se présenter comme suit :

	Au 30 nov. 2022	Augment (dont transferts)	Réduct. (dont transferts)	Au 30 nov. 2023
Incorporelles *	1 347 101	16 470	41 095	1 322 476
Corporelles *	267 087 443	10 518 567	12 512 638	265 093 371
Financières	6 074 648	86 752	30	6 161 370
Immobilisations brutes	274 509 192	10 621 788	12 553 763	272 577 217
*dont transferts (activation encours)		2 986 710	2 986 710	
*dont acquisitions		7 548 326	33 568	7 514 758
*dont cessions, rebus et charges			9 533 455	

	Au 30 nov. 2022	Augment	Réduct.	Au 30 nov. 2023
Incorporelles **	1 009 429	14 973	35 096	989 307
Corporelles **	209 429 218	5 390 954	8 675 813	206 144 360
Amortissements	210 438 647	5 405 928	8 710 909	207 133 667
**dont cessions et rebus			8 710 909	

	Au 30 nov. 2022	Augment	Réduct.	Au 30 nov. 2023
Corporelles	1 291 042		60 272	1 230 771
Financières	0			0
Provisions pour dépréciation	1 291 042	0	60 272	1 230 771

	Au 30 nov. 2022	Augment	Réduct.	Au 30 nov. 2023
Cumul Amort. & Prov.	211 729 689	5 405 928	8 771 180	208 364 437

	Au 30 nov. 2022	Augment	Réduct.	Au 30 nov. 2023
Immobilisations nettes	62 779 503	5 215 860	3 782 583	64 212 780

La variation et la valeur à la clôture de l'exercice de ces postes d'immobilisations sont détaillées dans les rubriques ci-après qui suivent.

3. LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Au cours de l'exercice, AZUREVA a **acquis des immobilisations incorporelles et corporelles** pour une valeur totale de **7.514.758 euros**, l'intégralité n'ayant pas été activée.

Les **dotations aux amortissements** pratiquées sur l'exercice s'élèvent à **5.405.928 euros**.

AZUREVA a effectué des **cessions d'immobilisations corporelles** pour une valeur totale de **2.774.552 euros**.

Ces cessions comprennent principalement la valeur de la cession réalisée en janvier 2023 de **l'ensemble immobilier de Sainte-Montaine** pour un montant de **1.500.000 euros** et la quote-part du prix de vente de la cession en novembre 2023 d'une **parcelle de terrain à La Clusaz** appartenant à la copropriété dans laquelle AZUREVA est copropriétaire pour un montant de **1.240.902 euros**.

Les **immobilisations en cours et les acomptes** versés sur travaux non encore réceptionnés et non activés à la clôture de l'exercice s'élèvent à **2.134.365 euros**. Leur évolution est présentée dans le tableau qui suit.

Les acquisitions de l'exercice représentant des immobilisations en cours s'élèvent à 1.413.337 euros.

Les avances et encours de l'exercice précédent activés sur l'exercice représentent 2.986.710 euros.

Détail par site	Au 30 nov. 2022	Activation immob.	Reclassement en charges	Mises au rebus	Augment	Au 30 nov. 2023
Siege	21 213	21 213			995	995
Cap d'Agde	0				4 727	4 727
Fouras	0				21 690	21 690
Hendaye	403 124	403 124				0
Hossegor : Hôtel du parc	0				2 614	2 614
Kerjouanno	5 219				315 299	320 518
La Clusaz (Les Aravis)	1 929				19 616	21 545
La Clusaz (Les Confins)	0				1 920	1 920
La Londe les Maures	0				28 265	28 265
La Malène	1 410	1 410			9 841	9 841
Le Grau du Roi	6 938	6 938				0
Les Karellis	1 097 871	392 900			941 500	1 646 470
Les Ménuires	0				17 260	17 260
Longeville	8 910				1 785	10 695
Métabief	60 855	60 855				0
Oléron	2 913		2 913		26 700	26 700
Piau-Engaly	11 862	11 862				0
Pornichet	0				12 000	12 000
Ronce-les-bains	1 223 694	1 194 512	29 182		7 275	7 275
Roquebrune	0				1 850	1 850
Saint-Cyprien	893 897	893 897				0
Immobilisations encours et acomptes	3 739 834	2 986 710	32 096	0	1 413 337	2 134 365

4. LES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les **immobilisations financières** sont comptabilisées à leur coût historique. Une provision est constituée lorsque la recouvrabilité d'une immobilisation est incertaine. En synthèse, elles se présentent comme suit :

	Au 30 nov. 2022	Augment	Réduct.	Au 30 nov. 2023
Titres de participation ⁽¹⁾	5 432 537			5 432 537
Autres titres immobilisés ⁽²⁾	142 214	1 281	30	143 465
Autres prêts ⁽³⁾	239 841	74 032		313 873
Dépôts et cautionnements ⁽⁴⁾	260 056	11 439		271 495
Immobilisations financières	6 074 648	86 752	30	6 161 370

⁽¹⁾ renvoi aux détails suivants

Les **titres de participations** ⁽¹⁾ détenus sont les suivants :

Participations	Etablissements	Année	Nbre de parts	Valeur	% dét.	Compléments
Participations dont Azureva assure la gestion et la direction						
RCM FONCIER	Roquebrune	2 017	180 180	1 801 800	53,85%	
FONCIERE COTE LAC	Hossegor	2 018	280 000	2 800 000	51,43%	
Autres participations						
Erholungswerk Post Postbank	Allemagne	2 005	-	762 000	ND	droits d'occup. logem.
Fouras	Fouras	---	-	4 573	ND	
S.A.C.M.A.C.	Les Karellis	2 014	3 630	55 321	7,26%	
S.E.M.A.B.	Arêches	1 990	580	8 842	1,30%	
Titres de participations				5 432 537 euros		

Les **titres de participation** ⁽¹⁾, sont enregistrés à l'actif pour leur valeur historique.

Les **autres titres immobilisés** ⁽²⁾, d'une valeur de **143.465 euros**, correspondent aux parts sociales prises dans des établissements financiers à titre de garantie des emprunts bancaires. Les mouvements constatés en 2023 sont liés à l'évolution au cours de l'exercice de la situation des prêts ainsi qu'à l'évolution de la valeur des parts.

Les **autres prêts** ⁽³⁾ correspondent aux taxes pour l'effort construction suite à l'option prise par AZUREVA, lors de déclarations annuelles de la participation, pour le versement sous forme de prêt et non pas de subvention. Ces prêts, sans intérêt et récupérables après une durée de 20 ans, s'élèvent à **313.873 euros** dont 74.032 euros au titre de l'exercice 2023. Le détail est présenté ci-après.

	Au 30 nov. 2022	Augment	Réduct.	Au 30 nov. 2023
Effort construction 2019	67 851			67 851
Effort construction 2020	36 976			36 976
Effort construction 2021	63 648			63 648
Effort construction 2022	71 366			71 366
Effort construction 2023	0	74 032		74 032
Autres prêts ⁽³⁾	239 841	74 032	0	313 873

Dans la rubrique des **dépôts et cautionnement** ⁽⁴⁾, une réserve est constituée au sein de l'UNAT pour constituer une garantie financière mutualisée. AZUREVA a déjà versé un total de 31.360 €. En synthèse, les dépôts et cautionnement peuvent se détailler comme suit :

	Au 30 nov. 2022	Augment	Réduct.	Au 30 nov. 2023
Dépôts de garantie divers	17 011	1 409		18 420
Dépôts de garantie loyers immob.	4 353	274		4 627
Dépôts de garantie loyers filiales	207 332	9 757		217 089
Réserves garantie financière UNAT	31 360			31 360
Dépôts et cautionnements ⁽⁴⁾	260 056	11 439	0	271 495

5. LA DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS

Une **dépréciation** à caractère exceptionnel est constituée lorsque la valeur actuelle d'un bien est significativement inférieure à la valeur nette comptable de ce bien. La valeur actuelle de chaque bien est déterminée sur la base d'une méthode d'actualisation des flux futurs à partir des budgets établis pour chaque village. Des **reprises sur provision** sont constatées à hauteur de la valeur des dotations aux amortissements pratiquées sur les biens concernés par des provisions constituées à la clôture de l'exercice précédent.

Etablissements	Au 30 nov. 2022	Augment	Réduct.	Au 30 nov. 2023
Fournols	1 291 042		60 272	1 230 771
-	0			0
Provision pour dépréciation	1 291 042	0	60 272	1 230 771

A la clôture de l'exercice, des reprises de provisions ont également été constatées pour une valeur de 60.272 euros.

6. LES STOCKS

Les **stocks** de matières premières, d'approvisionnements et de marchandises sont évalués au prix moyen unitaire pondéré, les remises sont incorporées aux coûts d'achat.

	Au 30 nov. 2022	Au 30 nov. 2023
Stocks de marchandises	545 037	536 396
Stocks d'emballages consignés	3 506	6 116
Provisions pour dépréciation des stocks	0	0
Stocks : total net	548 543	542 512

7. LES CREANCES CLIENTS

Les **créances clients** sont valorisées à leur valeur nominale.

	Au 30 nov. 2022	Au 30 nov. 2023
Créances clients	1 078 722	1 793 908
Clients factures à établir	553 687	484 222
Créances douteuses	210 257	217 462
Total des créances clients	1 842 666	2 495 592
Provisions pour dépréciation des créances	-141 283	-194 123
Créances Clients : montant net	1 701 383	2 301 469

Des **provisions pour dépréciation des créances** ont été constituées en fonction du risque estimé d'irrecouvrabilité. Elles s'élèvent à la clôture à **194.123 euros** après avoir fait l'objet à la clôture de l'exercice d'une dotation de 74.929 euros et d'une reprise sur provision de 22.088 euros.

8. LES AUTRES CREANCES

Les autres créances se présentent comme suit :

	Au 30 nov. 2022	Au 30 nov. 2023
Fournisseurs, avoirs à recevoir	52 067	47 076
Fournisseurs débiteurs	0	5 771
Créances sociales	64 387	32 657
Créances organismes sociaux	27 424	20 323
TVA déductible à récupérer	1 181 928	1 465 920
TVA , Demande de remboursement	759 932	0
Acomptes de CVAE	194 322	57 647
Etat, produits à recevoir (Plafonnement CET) ⁽⁴⁾	229 640	256 777
Etat, produits à recevoir (CICE) ⁽⁵⁾	751 303	0
Etat, produits à recevoir (Subv. d'invest) ⁽⁶⁾	0	500 000
Avances frais de déplacements	11 000	7 300
Participation tiers (Vacaf, Cgos, Cnas)	20 288	14 701
Chèques vacances en attente d'encaissement	33 960	55 220
Débiteurs divers	7 247	6 750
Produits a recevoir ⁽⁷⁾	365 625	391 129
Produits a recevoir sur cession d'immob. ⁽⁸⁾	0	1 240 902
Créances sur cessions d'actifs ⁽¹⁾	400 000	393 333
Avance notaire, frais d'emprunt	3 081	0
Avances COS ⁽²⁾	43 240	38 440
Compte débiteur COS ⁽³⁾	117 204	117 204
Total des Autres Créances	4 262 647	4 651 151
Provisions dépréciation des créances ⁽⁹⁾	-51 691	-57 741
Autres créances	4 210 956	4 593 410

⁽¹⁾ renvoi aux commentaires et notes suivantes

Les **créances sur cessions d'actifs** ⁽¹⁾ regroupent la partie du paiement du prix de vente du Laouzas, représentant 393.333 € dont le paiement a été étalé. Le début de la période de remboursement a démarré au cours de l'exercice pour un montant de 6.667 euros.

AZUREVA dispose d'une **créance sur des COS** ⁽²⁾ qui pour un montant total de 38.440 euros à la clôture. 4.800 euros ont été remboursé au cours de l'exercice.

Dans le cadre de **procédures judiciaires avec des COS** ⁽³⁾, des jugements ont conduit AZUREVA à verser des provisions au-delà de la valeur des parts sociales dont 18.928 € au cours de l'exercice. Ces compléments représentant 117.204 € ont été maintenus en avance dans l'attente du résultat des procédures judiciaires en cours.

Le **plafonnement de la Contribution économique territoriale** ⁽⁴⁾ (CET) est valorisée 256.777 euros à la clôture. Cette somme sera recouvrée sur l'exercice suivant.

Deux **subventions d'investissements** ⁽⁶⁾ attribuées en 2023 pour un montant total de 500.000 euros dont le paiement est décalé sur l'exercice suivant ont été constatées à la clôture de l'exercice en créances à recevoir.

Le **produit net de la cession d'une parcelle de terrain** ⁽⁸⁾ survenue en novembre 2023 et détenue par la copropriété à La Clusaz dans laquelle AZUREVA détient un grand nombre de lots n'a pas pu être reversé à Azureva à la clôture de l'exercice. La créance s'élève à 1.240.902 euros qui ont été encaissés en février 2024.

Une note spécifique détaille ci-après le détail des **créances de CICE** ⁽⁵⁾ et de certains **produits à recevoir** ⁽⁷⁾.

Des **provisions pour dépréciation des créances** ⁽⁹⁾ ont été constituées en fonction des risques estimés **d'irrecouvrabilité**. Elles s'élèvent à la clôture à 57.741 euros après avoir fait l'objet d'une dotation de 9.650 euros et d'une reprise de 3.600 euros.

9. LE CREDIT D'IMPOT COMPETITIVITE EMPLOI

Le **crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)** ⁽⁵⁾ a été remis en cause à compter de l'année 2019 ; il persistait à la clôture de l'exercice précédent une créance qui trouvait son origine dans les exercices précédents.

Au cours de l'exercice, la créance du CICE issue des droits de l'année 2017 et déclarée à l'occasion de la clôture de l'exercice 2018, d'un montant de 751.303 euros, a fait l'objet d'une demande de remboursement qui a été honorée par le Trésor Public au cours de l'exercice.

Il ne reste plus à la clôture de l'exercice de créance liée au CICE.

10. DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

Les **produits à recevoir** ⁽⁷⁾ s'expliquent comme suit :

	Au 30 nov. 2022	Au 30 nov. 2023
Remboursement de dépenses de formation	2 807	23 346
Dégrèvement d'impôts	55 161	0
Remboursement URSSAF	255 511	255 511
Autres produits à recevoir	1 782	5 645
Produits financiers	50 364	0
Indemnité sinistre	0	106 627
Produits à recevoir ⁽⁷⁾	365 625	391 129

Des produits à recevoir ont été constitués à hauteur de respectivement 106.627 euros pour couvrir le complément d'indemnisation d'assurance suite à un sinistre, et, de 255.511 euros suite à une décision judiciaire dans le cadre d'un contentieux avec l'URSSAF dont AZUREVA attend le versement.

11. DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les **charges constatées d'avance** s'expliquent comme suit :

	Au 30 nov. 2022	Au 30 nov. 2023
Contrats d'entretien	31 781	32 462
Taxes foncieres et CFE	82 072	81 210
Dépenses de communication & salons	21 080	24 367
Maintenance informatique	172 188	127 613
Fuel et gaz	187 570	206 877
Abonnement eau	10 712	11 471
Locations & Charges locatives	116 593	91 248
Charges diverses	56 723	33 075
Abonnement recrutement	2 800	40 000
Charges constatées d'avance	681 521	648 322

12. LES CHARGES A REPARTIR

Les **charges à répartir** sont constituées de frais sur emprunts qui sont amortis sur une durée de 5 ans. Le solde se présente comme suit :

	Au 30 nov. 2022	Augment	Réduct.	Au 30 nov. 2023
Frais sur emprunts	22 326		13 010	9 316
Charges à répartir	22 326	0	13 010	9 316

Aucun **frais sur emprunts** n'a été activé au cours de l'exercice.

LE BILAN PASSIF

13. LA SITUATION NETTE

Au terme de l'exercice comptable clôturé, la **situation nette** se présente comme suit :

	Au 30 nov. 2022	Augment	Réduct.	Reclassement RAN	Au 30 nov. 2023
Fonds propres sans droits de reprise ⁽¹⁾	30 978 311	562 299			31 540 610
Fonds propres avec droits de reprise ⁽²⁾	36 847 985	-562 299	407 039	-25 140 322	10 738 326
Report à nouveau	-18 845 039	-321 327		25 140 322	5 973 956
Résultat de l'exercice	-321 327	321 327	3 179 000		-3 179 000
Subventions d'investissement ⁽³⁾	1 502 189	704 648	214 530		1 992 307
Situation nette	50 162 119	704 648	3 800 568	0	47 066 199

^{(1) (2) (3)} renvois aux commentaires et notes suivantes

Le **résultat de l'exercice clos** est un **déficit de 3.179.000 euros**.

Le poste **Report à nouveau**, débiteur à la clôture de l'exercice précédent, est globalement porté à la clôture de l'exercice à un **crédit de 5.973.956 euros**, consécutivement aux opérations décrites ci-après.

Conformément au **Changement de méthode** (*Titre III : Note dédiée*) précédemment exposé au titre de l'application du règlement ANC n° 2018-06, les subventions renouvelables sur travaux avec droits de reprise qui ont perdu le caractère restituables de fait de leur antériorité ont été reclassées du poste **Fonds propres avec droits de reprise** au poste **Report à nouveau**. Le Report à nouveau est ainsi **augmenté de 25.140.322 euros**.

Le **résultat de l'exercice précédent**, un **déficit de 321.327 euros**, a été affecté par la dernière Assemblée Générale en totalité au poste « Report à nouveau ».

Les **Fonds propres sans droits de reprise** ⁽¹⁾ sont évalués à la clôture de l'exercice à **31.540.610 euros**, consécutivement aux opérations décrites ci-après.

Les COS de l'Aube (10), du Gard (30), des Landes (40), de la Lozère (48), des Pyrénées-Orientales (66), le CNET Lannion, les COS de Polynésie et de Nouvelle Calédonie, les apports des Affaires étrangères ont **abandonné les droits de reprise de leurs apports** ou sont en **incapacité d'en demander la restitution** du fait de leur situation juridique actuelle. Un montant total de **562.299 euros** a ainsi été **reclassé en Fonds propres sans droits de reprise**.

Les **Fonds propres avec droits de reprise** ⁽²⁾ ont été évalués à la clôture de l'exercice à **10.738.326 euros**, consécutivement aux opérations de reclassement précédemment évoquées et à celles décrites ci-après.

Les COS des Côtes d'Amor (22) et du Jura (39) ont démissionné et ne sont plus membre de l'Association. Leurs apports, évalués dans les comptes sociaux à **407.039 euros**, ont été réaffectés au poste Autres Dettes.

Le détail des **Fonds propres** se présente comme suit :

		Au 30 nov. 2022	Au 30 nov. 2023
Fonds propres sans droits de reprise ⁽¹⁾ ...		30 978 311	31 540 610
Valeur du patrimoine intégré	2 479 847		2 479 847
Subventions d'investissements dont ...	28 498 464		29 060 763
Parts COS sans droit de reprise	4 877 805		5 421 810
Parts COS sur boni de fusion	498 727		498 727
Parts Affaires étrangères	0		18 294
Travaux	15 915 438		15 915 438
Terrain	914 694		914 694
Parts	6 291 800		6 291 800
Fonds propres avec droits de reprise ⁽²⁾ ...		36 847 985	10 738 326
Parts COS	10 927 124		9 976 081
Parts COS avec demande de remb	0		0
Subventions d'investissements	25 140 322		0
Parts Affaires étrangères	18 294		0
Parts Erholungswerk (Allemagne)	762 245		762 245
Fonds propres		67 826 297	42 278 936

14. LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

Les **subventions d'investissements** reçues sont réintégrées dans le compte de résultat au même rythme que l'amortissement des biens auxquels elles sont affectées. A la clôture, il existe des quotes-parts de subventions d'investissements qui restent à amortir.

	Au 30 nov. 2022	Augment	Quote-part affect résultat	Au 30 nov. 2023
Subventions	1 502 189	704 648	214 530	1 992 307
Subventions d'investissement ⁽³⁾	1 502 189	704 648	214 530	1 992 307

AZUREVA s'est vue attribuée par la Région Nouvelle-Aquitaine **deux subventions d'investissement** relatives chacune à des projets de rénovation des établissements de Ronce-les-Bains et de Hendaye pour un **montant chacun de 250.000 euros**. L'encaissement effectif de ces deux subventions est programmé sur l'exercice 2024.

Par ailleurs, plusieurs subventions d'investissement à hauteur de **87.707 euros versées par deux COS** ont été attribuées pour les villages de Métabief et des Karellis.

Par ailleurs, dans le cadre de la **transition énergétique**, AZUREVA a bénéficié au cours de l'exercice de Certificats d'Economie d'Energie (CEE) et d'aide à l'installation de bornes de recharge pour véhicule électrique pour un montant total de **114.764 euros**.

Enfin, AZUREVA a également perçu des aides diverses pour un montant de 2.176 euros.

15. LES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions sont constituées pour couvrir les risques latents, connus ou estimés à la clôture de l'exercice. Les **provisions pour risques et charges** sont évaluées conformément au règlement CRC n°2000-06 sur les passifs. Elles se présentent comme suit :

	Au 30 nov. 2022	Dotations	Repr. Prov. utilisées	Repr. Prov. non utilisées	Au 30 nov. 2023
Indemnités départs en retraite ⁽¹⁾	401 442	85 083	97 997	80 939	307 588
Indemnités médailles du travail ⁽²⁾	38 756	8 073	0	23 606	23 223
Risques liés aux salariés ⁽³⁾	52 000	29 648			81 648
Charges liées au personnel ⁽⁴⁾	0	42 464			42 464
Revalorisation des parts COS ⁽⁵⁾	117 204				117 204
Provisions risques et charges	609 401	165 268	97 997	104 545	572 127

Les indemnités de départ à la retraite ⁽¹⁾ sont calculées selon les modalités décrites à l'article 57 de la convention collective. Pour tous salariés, permanents et saisonniers avec un droit de priorité, ayant atteint l'âge de 55 ans à la clôture, une provision pour indemnité de départ à la retraite est comptabilisée correspondant au montant de l'engagement de retraite tel que compris dans le montant apprécié par AZUREVA pour la totalité des salariés (cf. note spécifique de l'Annexe dans les engagements hors bilan).

Les indemnités de médaille du travail ⁽²⁾ sont évaluées selon les modalités définies dans l'accord national d'entreprise d'AZUREVA. Des règles différentes s'appliquent selon que les salariés disposent d'un CDI ou d'un CDD. Différents paliers sont prévus en fonction du nombre total d'années de travail et du nombre d'années passées chez AZUREVA. A la clôture, une provision pour indemnité de médaille du travail est comptabilisée correspondant au montant de l'engagement tel que compris dans le montant apprécié par AZUREVA pour la totalité des salariés permanents et saisonniers avec un droit de priorité.

Les **hypothèses retenues pour ces deux évaluations** ont été les suivantes :

- Taux annuel d'actualisation : 3,76%
- Probabilité des demandes : 100%
- Taux de mobilité (âge / pourcentage annuel de départ : démission, licenciement)

Tranches d'âge	pour les CDI	pour les CDD
De 16 ans à 34 ans	42,90%	47,20%
De 35 ans à 44 ans	19,20%	34,80%
De 45 ans à 54 ans	23,00%	26,50%
De 55 ans et plus	15,70%	21,80%

En application du principe comptable de prudence, AZUREVA a constitué à la clôture de l'exercice une provision de **81.648 euros** visant à couvrir certains **risques ou charges liés à des litiges avec des salariés** ⁽³⁾.

En outre, à la clôture de l'exercice, AZUREVA a constitué une provision de **42.464 euros** afin de couvrir **certaines autres charges liées au personnel** ⁽⁴⁾.

A la clôture, il reste une **procédure contentieuse avec un COS** ⁽⁵⁾ qui a abouti après des décisions judiciaires au versement d'une provision supérieure à la valeur des apports reçus et comptabilisés. A titre prudentiel, une provision de **117.204 euros** a été comptabilisée pour couvrir le risque éventuel de maintien de cette position. Par ailleurs, il existe à la clôture d'autres procédures qui ont fait l'objet de contestations sérieuses. Elles n'ont pas donné lieu à des provisions dans la mesure où aucune décision à caractère définitif n'est venue modifier à ce jour l'appréciation du risque.

16. LES DETTES FINANCIERES

Les **dettes financières** se présentent de la façon suivante :

	Au 30 nov. 2023	dt à moins d'1 an	dt à moins de 5 ans	dt à plus de 5 ans	Au 30 nov. 2022
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit					
Dettes bancaires étab de crédit ⁽¹⁾	16 835 793	2 492 242	6 746 462	7 597 088	15 676 018
Dettes garanties par l'Etat (PGE) ⁽¹⁾	4 805 248	1 752 104	3 053 144	0	6 547 393
Dette subordonnée (Plan de relance) ⁽¹⁾	8 000 000	0	800 000	7 200 000	7 500 000
Intérêts courus sur emprunts	244 830	244 830			161 475
Concours bancaires courants	622	622			475
Emprunts et dettes financières divers					
Emprunts et dettes financières divers	28 166			28 166	28 356
Intérêts courus sur emprunts	798	798			350
Dépôts et cautionnements reçus	71 619	71 619			61 455
Dettes financières	29 987 075	4 562 214	10 599 607	14 825 254	29 975 524
⁽¹⁾ dont dettes auprès des étab. de crédit	29 641 041	4 244 346	10 599 607	14 797 088	29 723 412

AZUREVA a contracté en 2022 un **emprunt auprès de la Banque Postale** pour financer la rénovation de son établissement de Ronce-les-bains à hauteur de **2,5 millions d'euros**. Ce prêt amortissable sur une durée de 15 ans est assorti d'intérêts au taux annuel de 2,47%. La période de mobilisation des fonds courrait jusqu'en fin 2023. Au courant de l'exercice, AZUREVA a perçu 1.587.145 euros, l'intégralité du prêt étant dorénavant souscrit avec un début d'amortissement en 2024.

AZUREVA a également contracté en 2022 un **emprunt auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes** pour financer la rénovation de son établissement des Karellis à hauteur de **2,5 millions d'euros**. Ce prêt amortissable sur une durée de 15 ans est assorti d'intérêts au taux annuel de 2,47%. La période de mobilisation des fonds courrait jusqu'à début 2024. A la clôture de l'exercice, AZUREVA a perçu 1.837.474 euros et il reste encore un reliquat à souscrire, l'amortissement commençant en 2024.

Dans le cadre des aides financières liées à la crise sanitaire, AZUREVA a souscrit plusieurs **prêts garantis par l'Etat (PGE)**. AZUREVA a opté pour l'**amortissement sur 5 ans des premiers PGE** souscrits avec un différé d'amortissement de un an représentant un total de 7 millions d'euros. Ces PGE sont devenus amortissables au cours de l'exercice 2021 et AZUREVA en a amorti 1.742.145 euros sur l'exercice.

AZUREVA a encaissé au cours de l'exercice le troisième tirage de l'**emprunt subordonné avec intérêts participatifs** de 8 millions d'euros sans sureté réelle auprès de la Caisse des Dépôts pour un montant total de **500.000 euros**. Le prêt est totalement souscrit à la clôture de l'exercice. Pour rappel, cet emprunt dispose d'un différé d'amortissement jusqu'en 2028.

L'évolution des dettes bancaires ⁽¹⁾ au cours de l'exercice peut se présenter comme suit :

	Au 30 nov. 2022	Souscription de l'ex.	Intérêts capitalisés	Amort. Planifiés	Rembours. anticipés	Au 30 nov. 2023
Emprunts restants dûs à la clôture	14 195 898			2 264 845		11 931 053
Emprunts en cours de mob. s/ex. précédent	1 480 120	3 424 620				4 904 740
Emprunts nouveaux souscrits s/ l'ex.	0					0
Emprunts remboursés par anticipation	0					0
Emprunts garantis par des suretés réelles	15 676 018	3 424 620	0	2 264 845	0	16 835 793
Emprunts garantis par l'Etat (PGE)	6 547 393			1 742 145		4 805 248
Dettes subordonnées (Plan de relance)	7 500 000	500 000		0		8 000 000
(1) Emprunts et dettes établ. de crédit	29 723 411	3 924 620	0	4 006 990	0	29 641 041

Le cumul des **remboursements d'emprunts** effectués au cours de l'exercice s'est élevé à **4.006.990 euros**.

17. LES DETTES COURANTES

Les **dettes courantes** se présentent de la façon suivante :

	Au 30 nov. 2023	dt à moins d'1 an	dt à moins de 5 ans	dt à plus de 5 ans	Au 30 nov. 2022
Clients, avances et acomptes reçus	3 434 907	3 434 907			3 795 771
Clients, bons à valoirs	48 333	48 333			40 177
Clients, à-valoir non utilisés	74 514	74 514			80 838
Clients, avances et acomptes	3 557 754	3 557 754			3 916 785
Dettes fournisseurs et cptes rattachés	2 543 596	2 543 596			2 736 843
Dettes fiscales et sociales	4 123 916	4 123 916			3 884 141
Dettes sur immo. et cptes rattachés	825 384	825 384			1 245 268
Autres dettes	1 289 393	647 916	234 438	407 039	990 104
Produits constatés d'avance	253 362	253 362			378 138
Dettes courantes	12 593 405	11 951 928	234 438	407 039	13 151 278

Les **acomptes reçus des clients** concerne majoritairement ceux des réservations de l'exercice 2024 ainsi que le reliquat des à-valoir émis en 2020 dans le cadre des dispositifs légaux liés à la crise sanitaire

représentant un total de 74.514 euros pour la part non encore utilisée. Les à-valoir émis sont reportés dans la catégorie des acomptes reçus dont le total s'élève à 3.557.754 euros.

Les **autres dettes** contiennent notamment les dettes d'AZUREVA vis-à-vis des COS qui ont démissionnés pour un total de 641.477 euros. Les démissions de l'exercice à soumettre à la prochaine Assemblée Générale s'élèvent à 407.039 euros.

18. DETAIL FACTURES NON PARVENUES A PAYER

Dans le poste **dettes fournisseurs et comptes rattachés** ci-dessus, des **factures non encore parvenues** restent à payer dont le détail est présenté ci-dessous :

	Au 30 nov. 2022	Au 30 nov. 2023
Honoraires	353 457	290 408
Eau, gaz, électricité, carburant & fuel	449 957	478 046
Locations et charges locatives	10 154	16 542
Contrats ménage et blanchisserie	32 264	34 898
Entretien et maintenance	261 333	137 150
Dépenses de formation	4 182	28 875
Dépenses de communication	120 603	144 533
Redevances ordures ménagères	34 980	33 816
Affranchissement & téléphonie	14 082	10 561
Excursions et intervenants extérieurs	77 152	39 397
Sous-traitance et informatique	0	63 076
Divers	80 688	54 339
Provisions, factures non parvenues	1 438 852	1 331 640

En complément, dans le poste **dettes sur immobilisations** et comptes rattachés, des **factures non encore parvenues sur dépenses immobilisées** restent à payer dont le détail est présenté ci-dessous :

	Au 30 nov. 2022	Au 30 nov. 2023
Travaux de rénovation	68 331	120 353
Provisions, factures d'immo. non parvenues	68 331	120 353

19. LES AUTRES DETTES

Le poste des **autres dettes** se présente comme suit :

	Au 30 nov. 2022	Au 30 nov. 2023
Clients, versements d'avances	22 923	0
Clients, avoirs à établir	83 653	69 797
Rétrocession de commissions (COS), avoirs à établir	21 022	19 416
Clients, remises à accorder : chèques parrainage	2 800	1 523
Clients, remises à accorder : point fidélité clients	143 186	167 444
Aide à reverser (cession Résidence Bretagne) ⁽¹⁾	100 000	100 000
Clients, aides reçues d'avance	154 493	71 965
Bons échanges & séjours offerts	128 561	101 674
Charge formation autogérée à payer	86 890	116 070
Apports COS à rembourser ⁽²⁾	234 438	641 477
Divers	12 139	0
Autres Dettes	990 104	1 289 368

⁽¹⁾ renvoi aux commentaires et notes suivantes

Le premier **remboursement de l'aide** ⁽¹⁾ de 1.000.000 euros initialement reçue de la DNAS de La Poste pour financer l'avance-preneur d'un contrat de crédit-bail immobilier est intervenu en 2017. Aucun remboursement n'a été effectué au cours de l'exercice. Le solde de 100.000 euros a été remboursé pour la totalité en décembre 2023.

Une dette globale de **641.477 euros** a été constituée à la clôture de l'exercice suite à la **démission de plusieurs COS et à leur demande de remboursement de leurs apports** ⁽²⁾, dont 234.438 euros à la clôture de l'exercice 2021 et 407.039 euros à la clôture de cet exercice.

20. DETAIL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Le détail des **produits constatés d'avance** est présenté ci-après :

	Au 30 nov. 2022	Au 30 nov. 2023
Prestations de service Accompagnement DNAS	343 250	213 679
Locations d'emplacements d'antennes téléphoniques	34 887	39 310
Divers	0	373
Produits constatés d'avance	378 138	253 362

Dans le cadre du contrat de service avec La Poste qui a démarré le 1^{er} janvier 2022, un décalage des prestations fixes et variables facturées par avance a été acté à la clôture de l'exercice pour 213.679 euros.

VI. NOTES RELATIVES A CERTAINS ELEMENTS SIGNIFICATIFS DU COMPTE DE RESULTAT

LE RESULTAT D'EXPLOITATION

21. LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Le **chiffre d'affaires** de l'exercice est évalué à 54.366.740 euros contre 54.537.006 euros en 2022 et se répartit comme suit :

	Au 30 nov. 2022	Au 30 nov. 2023
Ventes directes de boisson	1 691 968	1 796 094
Ventes de produits	169 270	166 325
Ventes de billetterie	194 470	250 962
Ventes de marchandises	2 055 708	2 213 381
Ventes de séjours	43 763 025	43 480 431
Frais de dossiers	471 226	407 074
Ventes d'assurances	607 952	527 967
Frais de désistements	653 910	435 578
Ventes directes de restauration	1 743 990	2 160 497
Locations d'emplacements	70 769	77 881
Autres prestations locales	2 854 138	2 781 432
Prestations de services La Poste	2 316 287	2 282 499
Ventes de services	52 481 298	52 153 359
Chiffre d'affaires net	54 537 006	54 366 740

En conséquence, la **variation nette du chiffre d'affaires** sur l'exercice 2023 est évaluée à 170.267 euros. Elle représente une variation de - 0,3 % du chiffre d'affaires.

22. LES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Les **subventions d'exploitation** affectées à l'exercice se présentent comme suit :

	Au 30 nov. 2022	Au 30 nov. 2023
Subvention DNAS	193 917	0
Divers subventions	7 199	5 555
Subvention d'exploitation	201 116	5 555

La Direction Nationale des Affaires Sociales de La Poste (DNAS) a jusqu'à fin 2021 versé à AZUREVA une **subvention d'exploitation** d'un montant de 2.327.000 €. Depuis le 1^{er} janvier 2022, ces aides se sont transformées en un contrat de prestations de services dont les revenus impactent dorénavant le chiffre d'affaires. Plus aucune subvention n'a été versée sur l'exercice.

Par ailleurs, AZUREVA a perçu d'autres subventions d'exploitation pour un montant total de 5.555 euros.

Les **aides versées en nature** par la mise à disposition d'agents de La Poste, mentionnées sous le compte de résultat en '*Contributions volontaires*', sont évaluées pour l'exercice clos à 202.351 euros. Leur valorisation pour l'exercice 2022 s'élevait à 238.947 euros.

23. LES REPRISES SUR PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES

Ce poste comprend principalement les éléments suivants :

	Au 30 nov. 2022	Au 30 nov. 2023
Indemnités d'assurance	40 695	218 008
Charges liées au personnel (dont avantage en nature)	907 266	952 140
Reversement de charges sociales	595 647	0
Divers charges d'exploitation		37 452
Remb. dépenses de formation	18 711	29 856
Transferts de charges	1 562 319	1 237 456
Reprises sur provision pour risques et charges	124 484	202 542
Reprises sur provision d'exploitation	58 424	25 688
Reprises sur provision et transferts de charges	1 745 227	1 465 686

24. LES CHARGES DE PERSONNEL

Les **charges de personnel** de l'exercice se présentent comme suit :

	Au 30 nov. 2022	Au 30 nov. 2023
Salaires et traitements	16 054 790	16 971 230
Charges sociales	5 088 286	5 392 156
Charges de personnel	21 143 076	22 363 386

La **variation des charges de personnel** est de + 1.220.311 euros (contre + 5.151.341 euros l'an dernier) et représente une hausse de 5,7 %.

25. LES EFFECTIFS

Les **effectifs** constatés au cours de l'exercice sont :

	Au 30 nov. 2022	Au 30 nov. 2023
Contrats à durée indéterminée	198	196
Contrats à durée déterminée et saisonniers	350	354
Dirigeants	30	28
Effectif moyen	578	578

LE RESULTAT FINANCIER

26. LES PRODUITS FINANCIERS

Ce poste comprend principalement les éléments suivants :

	Au 30 nov. 2022	Au 30 nov. 2023
Revenus de l'actif immobilisé	37 838	0
Produits de placements financiers	50 802	483 723
Autres produits financiers	50	13
Produits financiers	88 689	483 736

Au cours de l'exercice, AZUREVA a contractualisé sur des périodes variables plusieurs contrats de placements de trésorerie auprès de ses établissements bancaires partenaires qui ont globalement générés du fait des taux d'intérêt pratiqués un accroissement significatif des produits financiers, tels que présentés.

27. LES CHARGES FINANCIERES

Ce poste comprend principalement les éléments suivants :

	Au 30 nov. 2022	Au 30 nov. 2023
Intérêts sur emprunts	429 311	529 959
Autres charges financières	4 374	53
Charges financières	433 685	530 012

LE RESULTAT EXCEPTIONNEL

28. LES PRODUITS EXCEPTIONNELS

Les **produits exceptionnels** enregistrés sur l'exercice se décomposent en :

	Au 30 nov. 2022	Au 30 nov. 2023
Produit exercice antérieur participation	151 238	0
Divers	13 768	59 869
Opérations de gestion	165 006	59 869
Produits des éléments d'actifs cédés ⁽¹⁾	12 003	2 774 552
Quote-part des subventions d'investissements	191 000	214 530
Opérations en capital	203 003	2 989 082
Reprise s/provision pour dépréciation d'immo. ⁽²⁾	920 847	60 272
Provisions exceptionnelles	920 847	60 272
Produits exceptionnels	1 288 857	3 109 223

⁽¹⁾ renvoi aux commentaires

Comme déjà évoqué, les **cessions d'actifs immobilisés** ⁽¹⁾ contiennent principalement le produit de la vente de l'ensemble immobilier de **Sainte-Montaine** réalisé en janvier 2023 pour un montant total de **1.500.000 euros** et le produit net non encaissé à la clôture de la vente d'une parcelle de terrain réalisée en novembre 2023 par la copropriété de **La Clusaz les Aravis** pour un montant de **1.240.902 euros**.

La **reprise sur provisions pour dépréciation des immobilisations** ⁽²⁾ renvoie au détail des dépréciations, exposé dans les notes relatives aux immobilisations et aux provisions pour dépréciation d'actifs.

29. LES CHARGES EXCEPTIONNELLES

Les charges exceptionnelles enregistrées sur l'exercice se décomposent en :

	Au 30 nov. 2022	Au 30 nov. 2023
Amendes fiscales et sociales	88	1 486
Charges sur litiges salariés	15 000	0
Charges sur litiges clients		494
Indemnités contentieux (art. 700 et dépens)	6 103	0
Divers	2 130	200
Opérations de gestion	23 322	2 180
VNC des actifs cédés et mis au rebus ⁽¹⁾	29 747	790 453
Opérations en capital	29 747	790 453
Dot. /provision pour dépréciation d'immo. ⁽²⁾	0	0
Provisions exceptionnelles	0	0
Charges exceptionnelles	53 068	792 633

⁽¹⁾ renvoi aux commentaires

La valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés ⁽¹⁾ correspond à la valeur de l'ensemble immobilier cédé de Sainte-Montaine pour un montant de 705.322 euros et pour le reste, soit 85.131 euros, à la valeur de des autres immobilisations cédées et mises au rebus au cours de l'exercice.

VII. NOTES COMPLEMENTAIRES AFFERENTES AUX COMPTES ANNUELS

30. LES PROGRAMMES DE PARRAINAGE ET DE FIDELISATION

Un programme de parrainage est en place depuis l'exercice 2003. Dès la validation de la réservation de la personne cooptée, le filleul, une remise est déduite du prix du séjour à venir. Dans le même temps, des bons de réduction valables sur des séjours à venir sont attribués au parrain en fonction du nombre de parrainage effectué.

Une provision pour remises à accorder aux clients est constituée pour couvrir le coût des bons attribués aux parrains et non encore utilisés. Une provision a été comptabilisée à la clôture pour 798 euros TTC (aucune provision comptabilisée à la clôture l'exercice précédent) sur la base des bons parrainages valables pour les réservations 2024 (probabilité d'utilisation 15%). Une seconde provision pour remises à accorder aux clients a été constituée pour 900 euros TTC contre 2.800 euros TTC l'exercice précédent afin de couvrir les remises accordées aux filleuls pour des réservations de séjour ayant lieu sur un exercice futur.

Deux programmes de fidélisation sont en place depuis l'exercice 2003, l'un visant les groupes, le second les individuels. Ils octroient respectivement des remises pour les premiers et des points fidélité à transformer en remises pour les seconds.

Une provision pour remises à accorder de 167.270 euros TTC (pour 143.186 euros TTC en 2022), constituée pour couvrir les remises et points fidélité, a été comptabilisée dans les comptes clos au 30/11/2023. Cette provision correspond au montant des remises accordées en 2023. Les points attribués ayant une échéance, la

provision tient compte du taux d'utilisation et des niveaux de remises atteints et demandés. Le taux d'utilisation du programme individuels est de 5,5% contre 6% l'exercice dernier.

31. BONS D'ACHAT ET BONS D'ÉCHANGES

AZUREVA vend à certains de ses clients des **bons d'achat** émis directement par l'association. Ces bons d'achat comportent une valeur faciale permettant leur utilisation comme moyen de paiement ainsi qu'une date de validité au-delà de laquelle ils deviennent périmés. Les bons d'achat sont comptabilisés à leur valeur faciale dès leur émission et à la clôture on peut constater dans les comptes la valeur totale des bons non encore utilisés. A la clôture de l'exercice, la **valeur de ces bons d'achat** non encore utilisés est évaluée à **12.602 euros** (11.130 euros pour l'exercice précédent).

AZUREVA émet par ailleurs des **bons d'échange**. Ces bons correspondent à des séjours offerts qui peuvent être mis en jeu et gagnés dans le cadre de jeux, de salons ou d'opérations promotionnelles. Ils comportent une date de validité au-delà de laquelle ils deviennent périmés mais ne comportent pas de valeur faciale. Seul un prix indicatif correspond à la valeur maximale du gain est indiqué sur le voucher.

Ces bons d'échange sont comptabilisés en charge à la valeur moyenne des séjours telle qu'elle est constatée dans les ventes d'AZUREVA en tenant compte de la saisonnalité des choix effectués et des niveaux de prix constatés pendant ces périodes. Lors de leur utilisation, si la valeur initialement comptabilisée est différente de celle constatée pour le séjour choisi, une régularisation est effectuée pour rectifier l'écart. La **valeur comptable de ces bons d'échange** non encore utilisés est évaluée à **89.072 euros** à la clôture de l'exercice (117.430 euros pour l'exercice précédent).

32. LA SITUATION AU REGARD DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

A la clôture de l'exercice, la **situation fiscale** d'AZUREVA est **déficitaire de 112.966.080 euros**. Ce déficit s'explique par le **déficit fiscal de l'exercice de 4.473.441 euros** et le déficit antérieur reportable de 108.492.639 euros. L'association n'a supporté aucune charge d'impôt au cours de l'exercice.

La **situation fiscale de l'exercice** s'explique de la façon suivante :

Résultat net de l'exercice	-3 179 000	
Correction des dotations aux amortissements	-1 239 493	Ajustement des dot. fiscales déductibles (6.658.430 €)
Correction des VNC des actifs cédés	-2 758	Ajustement valeur fiscale de la VNC des actifs cédés
Résultat net comptable corrigé	-4 421 250	
Divers ajustements	0	
Amortissements excédentaires	32 321	
Taxes sur les véhicules	70 649	Taxes non déductibles
Pénalités	1 486	Pénalités non déductibles
Prov. Risques et Charges à caractère social	-109 386	Indemnités de Fin de Carrière et Médailles du travail
Prov. Dépréciation	-60 272	Dépréciation des immobilisations (variation nette)
Frais d'émission d'emprunts	13 010	Étalement & dotation des charges à répartir
Résultat fiscal de l'exercice	-4 473 441	

VIII. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Contrat de service avec La Poste

Au 1^{er} janvier 2024, AZUREVA a acté la continuité du **contrat de prestation de services signé en 2021 avec LA POSTE** qui définit notamment la rémunération additionnelle attribuée à AZUREVA ainsi que les modalités de facturation et d'encaissements des honoraires et des aides versées pour le compte des postiers.

Des discussions sont toujours en cours pour formaliser pour 2024 et maintenir en 2025 les effets du contrat jusqu'à la mise en œuvre effective du CSE de la Poste.

Opérations d'investissements et de financement

AZUREVA poursuit et clôture en 2024 la mise en œuvre des **dépenses d'investissements** afférentes à la rénovation de l'établissement des Karellis, financées par un prêt contracté auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes ainsi que les dépenses de rénovation de Kerjouanno financés notamment par le troisième et dernier tirage du prêt accordé par la Caisse des Dépôts. A ce titre, AZUREVA a mobilisé en 2024 la dernière partie du prêt accordé par la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes.

Cessions immobilières

AZUREVA a encaissé en février 2024 le produit net issu de la **cession d'une parcelle de terrain** par la copropriété de La Clusaz Les Aravis pour un montant de **1,2 millions d'euros**.

Opérations qui concernent les COS

Après la clôture de l'exercice, AZUREVA a reçu une assignation devant le tribunal judiciaire émise à la demande d'un mandataire judiciaire désigné pour administrer la liquidation des dettes d'un COS aux fins de lui verser la valeur des apports de ce dernier. Les fonds propres concernés sont évalués à 242 milles euros. AZUREVA a saisi son conseil pour qu'il se constitue auprès du tribunal judiciaire pour gérer cette demande et faire courir le délai de cinq ans dont il bénéficie au titre de ces statuts.

IX. NOTES DETAILLANT LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

33. DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Depuis le 1er janvier 2015, le **dispositif CPF « compte personnel de la formation »** a été instauré pour les droits à la formation des salariés. Chaque salarié dispose d'un compte "personnel", dont lui seul gère et connaît le solde des heures disponibles.

34. GARANTIE FINANCIERE

AZUREVA, déjà bénéficiaire d'une garantie financière accordée par l'UNAT pour l'année 2023, a obtenu de l'UNAT le renouvellement de sa **garantie financière** en application des articles L 211-18 et R 211-26 et suivants du Code du Tourisme, modifiés par le décret 2015-1111 du 2 septembre 2015 pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

35. LES CREDITS-BAUX MOBILIERS ET IMMOBILIERS

Etablissement	Objet	Année	Durée (an)	Prix de revient	Loyers payés Ex.	Loyers restants dûs			Valeur résid.	Total des engag.
						à - 1 an	à - 5 ans	à + 5 ans		
Arêches	Cablage réseau	2 018	5	3 215	46					0
Trégunc	Cablage réseau	2 018	5	7 333	141					0
Métabief	Cablage réseau	2 018	5	4 914	115					0
La Clusaz	Cablage réseau	2 018	5	5 519	127					0
La Clusaz	Cablage réseau	2 018	5	2 369	190					0
Pornichet	Cablage réseau	2 018	5	6 855	1 680					0
Hauteville	Cablage réseau	2 018	5	5 673	1 201					0
Sainte-Montaine	Cablage réseau	2 018	5	9 060	2 277					0
Fréjus	Cablage réseau	2 019	5	9 251	2 386	596			110	706
Siège	Baie stockage	2 019	5	54 599	13 922				546	546
Siège	Serveurs	2 021	4	68 619	17 834	17 834	10 403		1	28 239
Crédit-bail mobilier				177 407	39 919	18 431	10 403	0	657	29 491

Tous les contrats de crédit-baux mobiliers initiés en 2018 sont arrivés à terme pendant l'exercice. Les options de rachat ont été levées.

36. LES INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE

Les **engagements en matière de retraite** ont été évalués en tenant compte de l'indemnité légale et des indemnités conventionnelles (Convention du Tourisme Social et Familial) définies en mois de salaire en fonction de la date de naissance, de l'ancienneté et du salaire annuel de chaque salarié.

Les hypothèses retenues pour cette évaluation ont été les suivantes :

- Méthodes retenues :

CDI	méthode des unités de crédits projetés (PBO)
CDD	méthode rétrospective avec salaire en fin de carrière (RSFC)

- Taux annuel de revalorisation des salaires : 1,50 % (inflation comprise)

- Taux annuel d'actualisation : 3,76%

- Taux de charges sociales :

Employés	27,60%
Agents de maîtrise	39,50%
Cadres	45,80%

- Taux de contribution employeur : 50%

- Probabilité des demandes : 100%

- Ages de départ en retraite : entre 60 et 67 ans selon la date de naissance

- Modalités de départ en retraite : départ volontaire

- Taux de mobilité (âge / pourcentage annuel de départ : démission, licenciement) :

Tranches d'âge	pour les CDI	pour les CDD
De 16 ans à 34 ans	42,90%	47,20%
De 35 ans à 44 ans	19,20%	34,80%
De 45 ans à 54 ans	23,00%	26,50%
De 55 ans et plus	15,70%	21,80%

L'intégralité des **engagements en matière de retraite** sont estimés à 329.667 euros charges comprises. **Une fraction de cet engagement**, correspondant aux salariés âgés de plus de 55 ans, est comptabilisée dans les comptes annuels.

		Au 30 nov. 2022	Au 30 nov. 2023
Indémnités des CDI		263 487	211 514
Employés	13 076		18 319
Agents de maîtrise	93 415		83 415
Cadres	156 996		109 781
Indémnités des CDD		157 286	118 153
Employés	138 308		118 074
Agents de maîtrise	18 977		79
Cadres	0		0
Engagement actualisé : indemnités de départ en retraite		420 772	329 667

37. DETAIL DES DETTES BANCAIRES ET DES HYPOTHEQUES DONNEES

Sites	Année	Etab. banc.	Capital emprunté	Durée (an)	Taux %	Sûretés réelles -- hypothèques	Capital restant dû au 30 nov. 2023	Capital restant dû au 30 nov. 2022
Fréjus	2 009	BFCC	2 500 000	16	3,66%	2 500 000	404 980	614 706
Kerjouanno	2 011	BFCC	2 000 000	16	3,60%	2 000 000	176 913	382 330
Anglet	2 011	SG	2 000 000	16	3,10%	2 000 000	190 177	375 034
Kerjouanno	2 012	BFCC	2 000 000	16	3,95%	2 000 000	337 735	540 428
Métabief	2 012	SG	2 000 000	12,5	3,85%	2 000 000	220 876	433 423
Oléron (camping)	2 016	CERA	750 000	16	2,30%	50 000	491 645	540 258
Oléron (camping)	2 017	CERA	300 000	16	2,30%	300 000	208 055	227 241
La Clusaz, Les Aravis	2 017	LBP	3 000 000	13	1,40%	3 000 000	1 783 418	2 050 843
La Clusaz, Les Confins	2 017	CERA	3 000 000	13	1,45%	3 000 000	2 059 960	2 327 486
La Clusaz, Les Confins	2 018	CERA	2 500 000	13	1,46%	2 500 000	1 841 983	2 044 049
Lacanau	2 018	SG	2 500 000	13	1,70%	2 500 000	1 815 338	2 018 588
Fouras	2 019	LBP	330 459	12	0,85%	3 000 000	2 399 972	2 641 514
Cap d'Agde	2 022	CERA	2 500 000	16,5	2,47%	2 500 000	2 404 740	567 266
Cap d'Agde	2 022	LBP	2 500 000	16,5	2,47%	2 500 000	2 500 000	912 854
Dettes bancaires et sûretés associées			27 880 459			29 850 000	16 835 793	15 676 018

Etab. bancaires		au 30 nov. 2023	au 30 nov. 2022
LBP	Banque Postale	6 683 390	5 605 211
BFCC	Crédit Coopératif	919 627	1 537 464
CERA	Caisse d'Epargne	7 006 384	5 706 300
SG	Société Générale	2 226 391	2 827 045
Capital restant dû ... {A}		16 835 793	15 676 018

Sites	Année	Etab. banc.	Capital emprunté	Durée (an)	Taux %	Sûretés réelles -- hypothèques	Capital restant dû au 30 nov. 2023	Capital restant dû au 30 nov. 2022
PGE 1	2 020	LBP	1 750 000	6	0,52%	0	1 207 029	1 641 688
PGE 1	2 020	BFCC	1 750 000	6	0,73%	0	1 214 645	1 650 326
PGE 1	2 020	CERA	1 750 000	6	0,73%	0	1 178 195	1 614 140
PGE 1	2 020	SG	1 750 000	6	0,30%	0	1 205 378	1 641 239
Prêts Garantis par l'Etat			7 000 000			0	4 805 248	6 547 393
Plan de relance	2 022	CDC	8 000 000	15,0		0	8 000 000	7 500 000
Dettes subordonnées			8 000 000			0	8 000 000	7 500 000

Etab. bancaires		au 30 nov. 2023	au 30 nov. 2022
LBP	Banque Postale	1 207 029	1 641 688
BFCC	Crédit Coopératif	1 214 645	1 650 326
CERA	Caisse d'Epargne	1 178 195	1 614 140
SG	Société Générale	1 205 378	1 641 239
PGE - Capital restant dû ... {B}		4 805 248	6 547 393
CDC	Caisse des Dépôts	8 000 000	7 500 000
Dettes subordonnées - Capital restant dû ... {C}		8 000 000	7 500 000
Capital restant dû ... {A + B + C}		29 641 041	29 723 411

38. ENGAGEMENTS HORS BILAN - SIEGE ET VILLAGES

	Au 30 nov. 2022	Au 30 nov. 2023
Sûretés réelles (hypothèques)	29 850 000	29 850 000
Intérêts sur emprunts restant à courir	4 045 367	3 500 244
Loyers immobiliers des filiales sur la durée restante des baux	13 427 597	14 253 208
Loyers immobiliers sur la durée restante des baux	26 247	10 024
Redevances de crédit-bail mobilier restant à courir	69 815	29 491
Engagements donnés	47 419 026	47 642 967

- Les **engagements en matière de loyers immobiliers** concernent très largement la période ferme des baux commerciaux signés par AZUREVA avec ses deux filiales SAS RCM FONCIER et SAS FONCIERE COTE LAC couvrant respectivement les occupations de la résidence de Roquebrune Cap-Martin et de l'Hôtel du Parc à Hossegor.

	Au 30 nov. 2022	Au 30 nov. 2023
- (néant) -	0	0
Engagements reçus	0	0

--- *** --- *** --- *** --- *** ---